

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DU SOL

Adresse :	Rue Charles Demeer 105-117 – 1020 Bruxelles
N° parcelle(s) cadastrale(s) :	21815_D_0016_B_004_00
Commanditaire :	Ville de Bruxelles – Service de la Secrétaire Pers. de contact : Madame Sophie Dufresne Adresse : Rue des halles 4 – 1000 Bruxelles Tél : 02 279 20 82 Mail : sophie.dufresne@brucity.be
Titulaire(s) de l'obligation :	Ville de Bruxelles – Service de la Secrétaire Pers. de contact : Madame Sophie Dufresne Adresse : Rue des halles 4 – 1000 Bruxelles Tél : 02 279 20 82 Mail : sophie.dufresne@brucity.be
Référence Sol-Ex :	2839 – Charles Demeer
Référence IBGE :	2008/0422/01
Date :	le 21-sept.-26

Nous confirmons que les données introduites sur la plateforme Brusoil sont à 100% identiques à celles reprises dans le présent rapport, et que les consignes de la charte de rapportage et encodage ont été respectées. Toute divergence, ne fut-ce que pour une seule donnée, est de la seule responsabilité du bureau d'étude qui en assumera les éventuelles conséquences.

— DÉCLARATION

Sol-Ex déclare ne pas se trouver dans l'un des **cas d'incompatibilité** énoncés aux articles 16 et 17 de l'arrêté du 07/10/2021 relatif à l'agrément des experts en pollution du sol et à l'enregistrement des entrepreneurs en assainissement du sol (MB 19/11/2021).



Stéphanie Lorge
Responsable de projet
GSM : 0479 25 18 83
stephanie.lorge@sol-ex.be



Clément Rosière
Validation
GSM : 0468 53 00 30
clement.rosiere@sol-ex.be



Céline Roisin
Administratrice-déléguée
GSM : 0476 51 33 24
celine.roisin@sol-ex.be

Table des matières

• RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DU SOL	1
• DECLARATION	2
• PREAMBULE.....	5
• INTRODUCTION.....	6
SECTION I : DONNEES ADMINISTRATIVES.....	7
CHAPITRE 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES	7
1.1 Données de l'étude.....	7
1.2 Données de parcelles concernées	8
1.3 Informations complémentaires aux données administratives	8
SECTION II : ETUDE PRELIMINAIRE	9
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DU MILIEU ENVIRONNANT	9
2.1 Topographie.....	9
2.2 Eau de surface dans un rayon de 500 m	9
2.3 Affectation et utilisation des terrains voisins.....	9
2.4 Eventuelle dissémination de pollution.....	9
CHAPITRE 3 : DONNEES GEOLOGIQUES ET HYDROGEOLOGIQUES	11
3.1 Géologie.....	11
3.2 Remblai	11
3.3 Hydrogéologie.....	11
3.4 Hydrologie.....	11
3.5 Captages autorisés	11
CHAPITRE 4 : HISTORIQUE DETAILLE DES ACTIVITES PASSEES ET PRESENTES EXERCEES SUR LA / LES PARCELLE(S) ETUDIEE(S)	13
4.1 Description historique.....	13
4.2 Permis d'environnement, d'exploitation et déclarations, activités à risque (y compris celles qui n'ont pas été dûment autorisées) et sources de pollution	14
4.3 Description accidents/incidents, autres motifs d'inscriptions,	16
4.4 Autres informations historiques	16
CHAPITRE 5 : RESERVOIRS DE STOCKAGE PRESENTS SUR LA / LES PARCELLE(S) ETUDIEE(S)	17
CHAPITRE 6 : RESULTATS DES EVENTUELLES ETUDES DE SOL OU TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DEJA EXECUTES	19
CHAPITRE 7 : VISITE DE LA / DES PARCELLE(S) ETUDIEE(S).....	21
SECTION III : STRATEGIE DE REALISATION DE LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DU SOL.....	22
CHAPITRE 8 : STRATEGIE D'EXECUTION DES FORAGES ET DES PIEZOMETRES	22
CHAPITRE 9 : PARAMETRES A ANALYSER.....	25
CHAPITRE 10 : METHODES D'EXECUTION DES FORAGES / PIEZOMETRES, D'ECHANTILLONNAGE, DE CONDITIONNEMENT ET D'ANALYSE	26
SECTION IV : RÉSULTAT DE LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DU SOL	28
CHAPITRE 11 : RESULTATS DES TRAVAUX DE TERRAIN ET DE LABORATOIRE	28

11.1 Données de travaux de terrain et laboratoires.....	28
11.2 Données (hydro)géologiques.....	29
11.3 Résumé des résultats d'analyse.....	29
CHAPITRE 12 : EVALUATION DES RESULTATS.....	31
SECTION V : POLLUTIONS CAUSEES PAR DES REMBLAIS	32
CHAPITRE 13 : PROCEDURE D'APPLICATION POUR LES POLLUTIONS CAUSEES PAR DES REMBLAIS.....	32
SECTION VI : TRAITEMENT MINIME	33
CHAPITRE 14 : PROCEDURE D'APPLICATION EN CAS DE TRAITEMENT MINIME DANS LE CADRE DE LA RECONNAISSANCE DE L'ETAT DU SOL.....	33
SECTION VII : GENERALES.....	34
CHAPITRE 15 : CONCLUSIONS MOTIVEES.....	34

— PRÉAMBULE

Les résultats et conclusions de la présente étude sont basés sur l'état actuel des connaissances et ont été obtenus conformément à la législation en vigueur et selon les règles de l'art reconnues dans le secteur.

Sol-Ex, pour réaliser cette étude, se base sur les principes suivants :

- Le commanditaire de l'étude (ou les tiers désignés par celui-ci) a fourni à Sol-Ex des informations et documents exacts et complets en vue de l'exécution de la mission ;
- Les résultats de l'étude ne seront ni exploités de manière partielle, ni utilisés pour un autre objet que celui convenu, ni transposés à d'autres circonstances.

Si ces conditions n'étaient pas respectées, Sol-Ex décline toute responsabilité pour les éventuels dommages qui pourraient résulter de l'utilisation de ces données.

Les résultats de cette étude reposent sur un nombre limité d'échantillons et sont représentatifs de l'état du sol au moment du prélèvement. Or cet état, comme celui de l'eau souterraine, peut évoluer dans le temps, notamment du fait de l'utilisation du site, d'une éventuelle propagation de pollution depuis les terrains voisins ou d'un remblayage. Le lecteur les interprétera avec d'autant plus de prudence que le délai entre le prélèvement et la lecture est important.

INTRODUCTION

La présente reconnaissance de l'état du sol a été réalisée à la demande de Madame Sophie Dufresne, représentante de la Ville de Bruxelles, titulaire de droits réels et titulaire de l'obligation.

Le terrain est constitué d'une seule parcelle cadastrale (21815_D_0016_B_004_00) située Rue Charles Demeer 105-117 – 1020 Bruxelles d'une superficie de 1.344 m².

Le fait générateur de l'étude est une aliénation de droits réels (vente).

La reconnaissance de l'état du sol est réalisée dans le cadre de l'Ordonnance du 05 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués modifiée par l'Ordonnance du 23 juin 2017. Elle est réalisée selon les prescriptions de l'Arrêté du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2018 remplaçant l'arrêté du 8 juillet 2010 fixant le contenu type de la reconnaissance de l'état du sol et de l'étude détaillée et leurs modalités générales d'exécution.

Selon l'Ordonnance du 05 mars 2009 modifiée par l'Ordonnance du 23 juin 2017, la reconnaissance de l'état du sol a pour objectif de :

- Déterminer l'état du sol en mettant en évidence une pollution éventuelle du sol au moyen d'un nombre limité d'échantillons ;
- Déterminer, le cas échéant, le ou les types de pollution ainsi que la nécessité ou non et le degré d'urgence de réaliser une étude détaillée.

SECTION I : DONNÉES ADMINISTRATIVES

Chapitre 1 : Données administratives

1.1 Données de l'étude

Tableau 1 : Données de l'étude

Motif de réalisation de l'étude	
Fait(s) générateur(s)	une aliénation de droits réels (vente).
Adresse(s) du site	
Nom site	2839 – Charles Demeer
Adresse(s)	Rue Charles Demeer 105 – 117 – 1020 Bruxelles
Coordonnées Lambert du centre du terrain	
X	147.981 m
Y	173.724 m
Coordonnées du commanditaire de l'étude	
Ville de Bruxelles – Service de la Secrétaire Pers. de contact : Madame Sophie Dufresne Adresse : Rue des halles 4 – 1000 Bruxelles Tél : 02 279 20 82 Mail : sophie.dufresne@brucity.be	
Langue	FR
Coordonnées de(s) titulaire(s) d'obligation de réalisation d'étude	
Personne/firme 1	
Ville de Bruxelles – Service de la Secrétaire Pers. de contact : Madame Sophie Dufresne Adresse : Rue des halles 4 – 1000 Bruxelles Tél : 02 279 20 82 Mail : sophie.dufresne@brucity.be	
Langue	FR
Coordonnées de l'expert en pollution du sol	
Sol-Ex Chargé d'étude : Stéphanie Lorge Square de Castel Fleuri 37, 1170 Bruxelles Tél : 0479/25 18 83 Mail : stephanie.lorge@sol-ex.be N° d'agrément et date d'échéance : 001483978 - 19/06/2036	
Instance compétente	
Bruxelles Environnement Avenue du Port 86C/3000B – 1000 Bruxelles Tél : 02/775 75 04 Mail : bodeminfosol@environnement.brussels	

1.2 Données de parcelles concernées

Tableau 2 : Données de parcelles concernées

Parcelle 1		
Référence cadastrale	21815_D_0016_B_004_00	
Superficie (m²)	1.344	
Classe de sensibilité	Habitat	
Affectation du terrain (PRAS)	Zones mixtes	Zone Natura 2000 : N Zone de protection de captage : N
Usage actuel	Entrepôt de stockage	
Usage futur (si connu)	Inconnu	
Coordonnées de(s) titulaire(s) de droits réels		
Personne/firme 1		
Ville de Bruxelles – Service de la Secrétaire Pers. de contact : Madame Sophie Dufresne Adresse : Rue des halles 4 – 1000 Bruxelles Tél : 02 279 20 82 Mail : sophie.dufresne@brucity.be		
Langue	FR	
Exploitant actuel		
Ville de Bruxelles – Service de la Secrétaire Pers. de contact : Madame Sophie Dufresne Adresse : Rue des halles 4 – 1000 Bruxelles Tél : 02 279 20 82 Mail : sophie.dufresne@brucity.be		
Langue	FR	

La matrice et le plan cadastral sont présentés en annexe 1.

1.3 Informations complémentaires aux données administratives

Sans objet

SECTION II : ETUDE PRÉLIMINAIRE

Chapitre 2 : Caractéristiques du milieu environnant

2.1 Topographie

Le site est compris entre 38m et 38,5m d'altitude.

La topographie aux alentours du site est relativement plane ; le terrain montre une légère pente ascendante vers le Nord-Est sur la rue Charles Demeer.

2.2 Eau de surface dans un rayon de 500 m

Aucune eau de surface n'est localisée dans un rayon de 500 m autour du site.

2.3 Affectation et utilisation des terrains voisins

Le terrain est repris au plan régional d'affectation du sol (PRAS) en Zones mixtes. En situation existante de fait, les terrains voisins sont occupés par des habitations et quelques commerces. Une école secondaire (l'Institut Notre-Dame de Lourdes) se situe juste derrière le site.

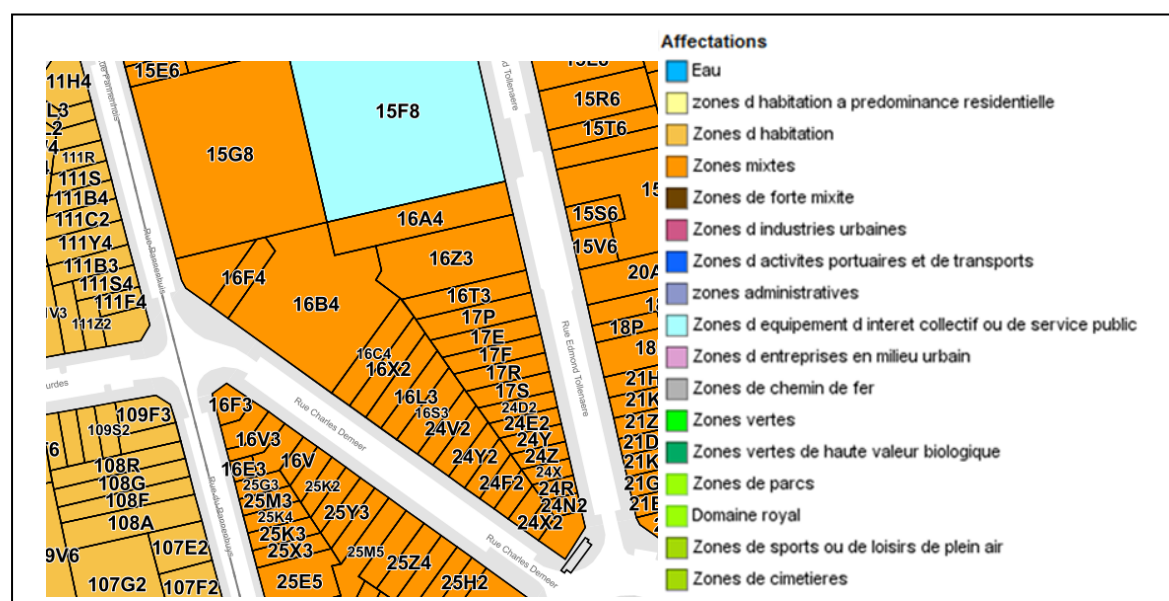


Figure 1 : Affectation au PRAS (source : BruGis)

2.4 Eventuelle dissémination de pollution

A ce stade, une source potentielle de pollution qui serait ou aurait été présente sur les parcelles adjacentes (parcelles 21815_D_0015_G_008_00 et 21815_D_0015_F_008_00) et qui pourrait influencer l'état du sol et/ou de l'eau souterraine des parcelles étudiées est connue (voir figure ci-dessous).

Les fiches d'identification des terrains à l'inventaire de l'état du sol pour les parcelles 21815_D_0015_G_008_00 et 21815_D_0015_F_008_00 mentionnent les activités à risque suivantes comme ayant eu lieu ou actuellement en cours :

Pour la parcelle 21815_D_0015_G_008_00 :

- Application pneumatique de revêtement et cabines de peinture (solvants organiques) (rubrique 138) ;
- Dépôts de liquides inflammables (rubrique 88) ;
- Dépôts de substances ou préparations dangereuses (rubrique 121) ;
- Ateliers d'entretien et de réparation de véhicules à moteurs (rubrique 13) ;
- Dépôts de déchets dangereux liquides (rubrique 45.3) ;
- Production de vernis, laques, peintures, colles, encres d'imprimerie et/ou pigment (rubrique 155).

Pour la parcelle 21815_D_0015_F_008_00 :

- Dépôts de liquides inflammables (rubrique 88).

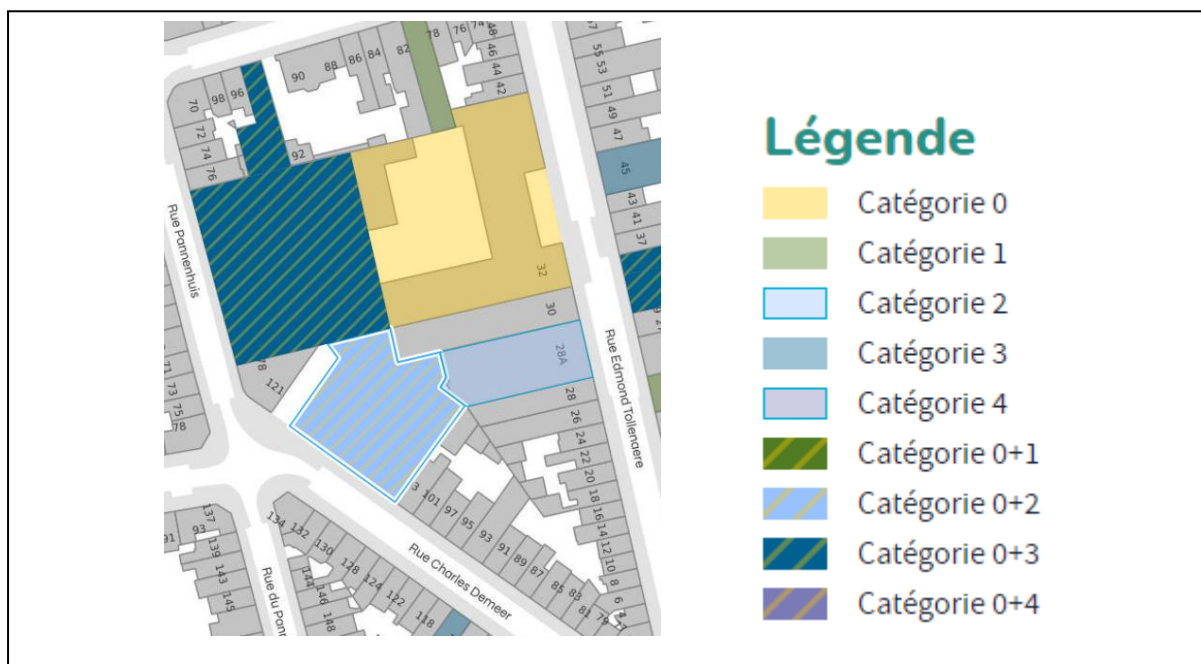
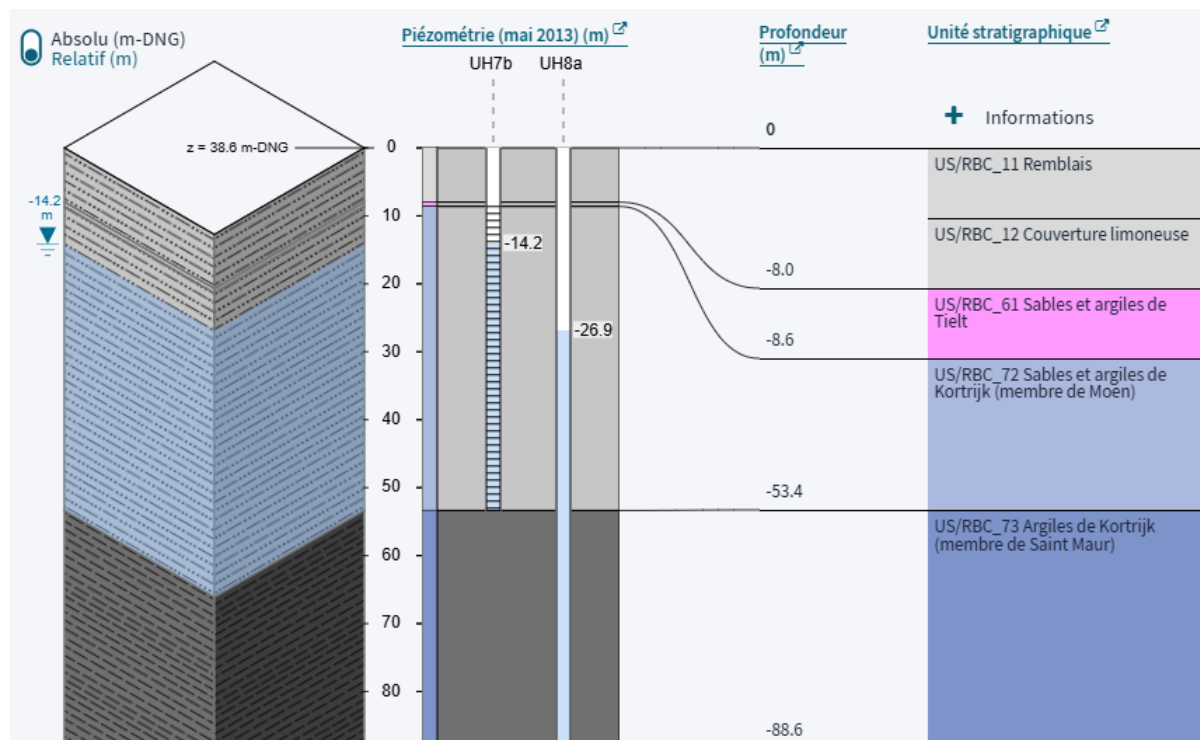


Figure 2 : carte de l'état du sol (source : Geodata ; consultation le 21/08/2026

Chapitre 3 : Données géologiques et hydrogéologiques

Les données géologiques sont tirées de la carte géotechnique 31.3.3 de Bruxelles, et de l'atlas Geodata de Bruxelles Environnement.

3.1 Géologie



3.2 Remblai

Selon la carte géotechnique, des remblais sont présents sur une épaisseur comprise entre 0 et 2m. Lors des travaux de terrain réalisés dans le cadre de la présente étude, les remblais ont été observés sur une épaisseur maximale de 0,9 m. Ces remblais ont été mis en œuvre avant l'aménagement de la parcelle.

3.3 Hydrogéologie

Sur base de la carte géotechnique n° 31.3.3 et de l'atlas Geodata de Bruxelles Environnement, la profondeur de l'eau souterraine a été estimée entre 23 et 24 m-DNG (soit entre 14 et 15 m-ns).

Selon les données de l'atlas Geodata, le sens d'écoulement de l'eau souterraine au droit du site serait dirigé vers le Sud-Est, en direction de la Senne.

3.4 Hydrologie

Selon la carte des cours d'eau (Brugis), le site est localisé à environ 1,2 km au Nord-Ouest de la Senne. La Senne et le Canal Charleroi-Bruxelles constituent les éléments hydrographiques les plus proches.

3.5 Captages autorisés

Aucun captage d'eau n'est présent sur le site.

Il n'y a pas non plus d'ouvrage de captage d'eau recensé dans un rayon de 500 m autour du site.

Tableau 3 : captages présents dans un rayon de 500 m autour du site

X	Y	Z	Profondeur (m)	Débit journalier (m³/jour)
-	-	-	-	-

Le site n'est pas localisé dans un rayon de 2 km autour de la zone de protection des captages (voir la figure 3 ci-dessous).

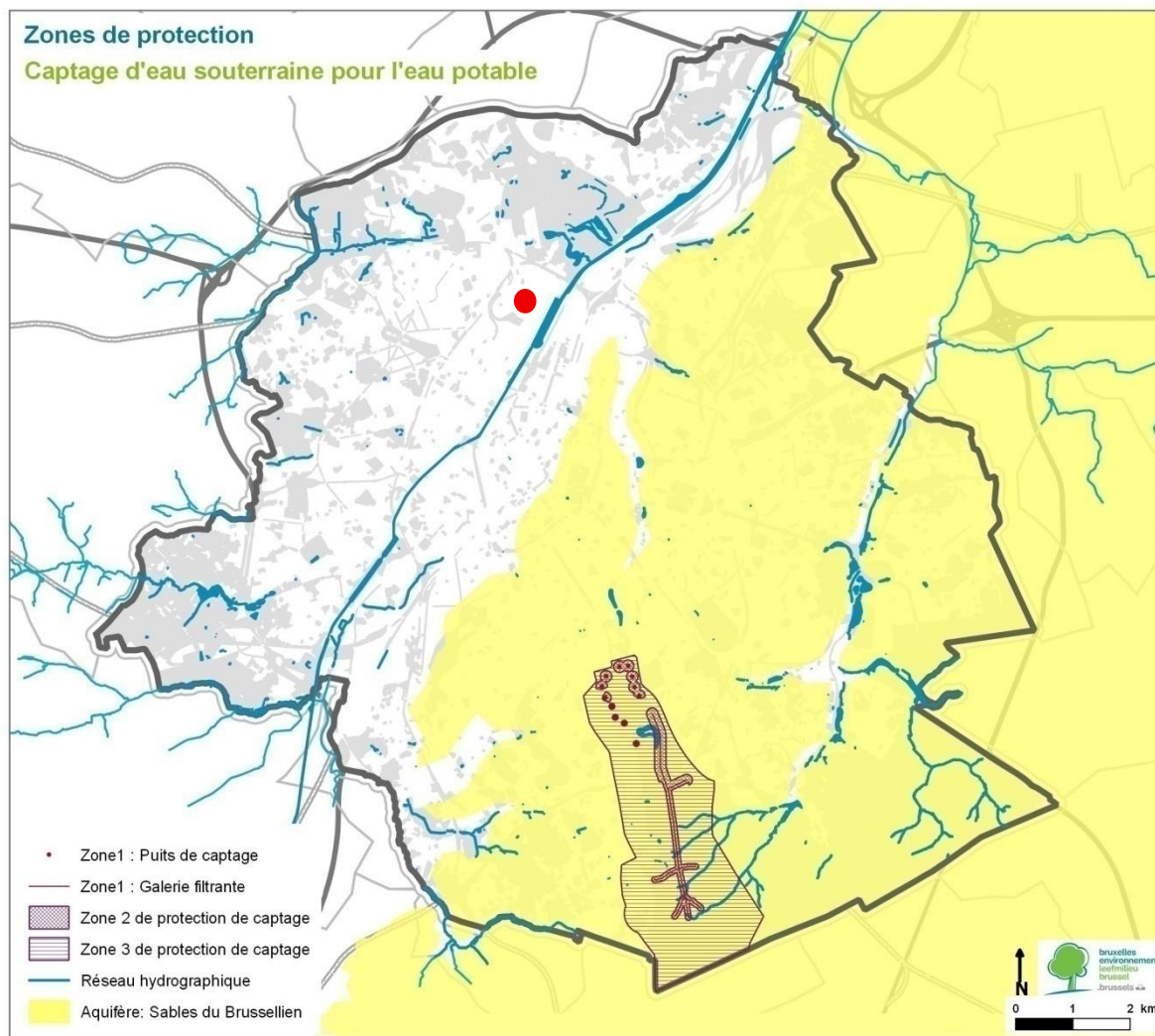


Figure 3 : Localisation du site par rapport à la zone de captages d'eau potable (source : Bruxelles Environnement)

Chapitre 4 : Historique détaillé des activités passées et présentes exercées sur la / les parcelle(s) étudiée(s)

4.1 Description historique

Les archives de Bruxelles Environnement ont été consultées pour retracer l'historique du site. Huit permis d'environnement (PE) ont été retrouvés et concernent le site.

En 1926, un PE a été octroyé par la Députation permanente du Conseil provincial du Brabant à la société anonyme Alliance pour établir chez Mr Tunsheim un garage pour automobiles avec dépôt de 1.270 litres d'essence en un réservoir souterrain pourvu d'un appareil distributeur.

En 1935, un PE a été délivré par la Députation permanente du Conseil provincial du Brabant à Mr Tunsheim pour déplacer le dépôt de 1.200 litres d'essence ainsi que la pompe distributrice dans une autre cour appartenant au même propriétaire.

En 1944, un PE a été octroyé par la Députation permanente du Conseil provincial du Brabant à la Société Vinicole de Gestion pour continuer à exploiter un atelier pour le rinçage de bouteilles, un garage pour 5 automobiles avec dépôt de 1.200 litres d'essence en un réservoir souterrain, un atelier de tonnelier et une chaudière à vapeur. Le permis autorise également l'adjonction d'une fabrique de liqueurs par distillation et un dépôt de 1.000 litres d'alcool à 94° en fûts métalliques.

En 1960, un PE a été délivré par la Députation permanente du Conseil provincial du Brabant à la SA Métaux Légers et Métaux non ferreux pour adjoindre à l'établissement autorisé préalablement un dépôt de 12.000 litres de mazout en 2 réservoirs enfouis.

En mars 1966, un PE a été octroyé par la Députation permanente du Conseil provincial du Brabant à la SA Oertli pour exploiter un dépôt de 20.000 litres de mazout en un réservoir non enfoui, un transformateur statique de 100 kVA, un atelier pour le travail des métaux avec 3 moteurs électriques d'une puissance totale inférieure à 5kW et 26 moteurs électriques d'une puissance de 1/6 à 8,5 ch actionnant des compresseurs, un monte-charge... Ensuite, en octobre 1966 un autre PE a été octroyé à la SA Oertli pour adjoindre à l'établissement autorisé préalablement un garage de 10 véhicules automobiles ainsi qu'un dépôt de 7.000 litres d'essence en un réservoir enfoui.

En 1971, un PE a été délivré par la Députation permanente du Conseil provincial du Brabant à la SA CRA pour modifier et étendre l'établissement préalablement autorisé. Celui-ci comporte désormais : un dépôt de 25.000 litres de pétrole en un réservoir non enfoui en sous-sol, un dépôt de 20.000 litres de mazout en cave (mazout de chauffage), un dépôt de 5.000 litres de mazout et un dépôt de 7.000 litres d'essence en 2 réservoirs enfouis et enfin un atelier de réparation et d'entretien pour véhicules automobiles.

Enfin en 1998, un PE a été octroyé par l'IBGE à l'ASBL ABP entreprise de travail adapté pour exploiter un établissement comportant un dépôt de 20.000 litres de mazout.

Actuellement, le site sert d'entrepôt et de stockage ponctuel.

Le Tableau 4 ci-dessous reprend les caractéristiques des permis, autorisations et activités à risque survenues sur le site. La localisation des activités à risque est présentée en annexe 3.

Les documents justifiant l'historique (PE, autorisations d'exploiter, autres documents) qui ne sont pas fournis par Bruxelles Environnement sont présentés en annexe 2.

4.2 Permis d'environnement, d'exploitation et déclarations, activités à risque (y compris celles qui n'ont pas été dûment autorisées) et sources de pollution

Tableau 4 : Permis d'environnement, autorisations d'exploiter et déclarations et activités à risque (y compris celles qui n'ont pas été dûment autorisées)

Parcelle 21815_D_0016_B_004_00							
N° de référence	Exploitant	N° de rubrique	A risque ? (Y/N)	Description activités (à risque et autres sources potentielles)	Date début	Date fin	Remarque/description exploitation
PROV 01264	SA Alliance	88	Y	Dépôt de liquides inflammables	1926	1941	Dépôt de 1.270 litres d'essence en un réservoir enfoui avec une pompe distributrice.
PROV 01264	Mr Tunsheim	88	Y	Dépôt de liquides inflammables	1935	1950	Déplacement de la citerne de 1.200 litres d'essence dans une autre cour avec la pompe
PROV 17652	SA Société Vinicole de gestion	88	Y	Dépôt de liquides inflammables	1944	1974	Poursuite d'exploitation d'un atelier pour le rinçage de bouteilles, avec garage (stationnement) pour 5 automobiles et dépôt de 1.200 litres d'essence en un réservoir souterrain
		88	N	Dépôt de liquides inflammables			Dépôt de 1.000 litres d'alcool en fûts métalliques situé à l'étage sur les plans → non à risque
PROV 03810	SA Métaux Légers et Métaux non ferreux	88	Y	Dépôt de liquides inflammables	1960	1986	Dépôt de 12.000 litres de mazout en 2 réservoirs enfouis
?	SA Oertli	88	Y	Dépôt de liquides inflammables	1966	1996	Dépôt de 20.000 litres de mazout de chauffage en un réservoir non enfoui
		101	N	Atelier de travail des métaux			Dont la puissance totale est inférieure à 20 kW
PROV 23473	SA Oertli	88	Y	Dépôt de liquides inflammables	1966	1996	Dépôt de 7.000 litres d'essence en 1 réservoir enfoui (a probablement remplacé les 2 réservoirs précédents – ils sont situés au même endroit)

PROV 23473	SA CRA	88	Y	Dépôt de liquides inflammables	1971	1996	25.000 litres en un réservoir non enfoui en cave (pt éclair entre 50 et 100°C) 20.000 litres de mazout de chauffage en cave 5.000 litres de mazout et 7.000 litres d'essence en 2 réservoirs enfouis
		13	Y	Atelier de réparation et d'entretien de véhicules à moteur			Garage de 10 véhicules avec atelier de réparation et d'entretien
		101	N	2 ateliers pour le travail des métaux			Dont la puissance totale est inférieure à 20 kW
72243/506347	ASBL ABP	88	Y	Dépôt de liquides inflammables	1998	2008	Dépôt de 20.000 litres de mazout de chauffage en cave

4.3 Description accidents/incidents, autres motifs d'inscriptions, ...

A la connaissance de Madame Dufresne, commanditaire de l'étude et représentante de la ville de Bruxelles, aucun accident ou incident environnemental n'est connu sur le site.

4.4 Autres informations historiques

Selon l'étude historique, aucune activité relative à l'amiante n'a été exploitée au droit du site, aucune activité de décharge n'a eu lieu au droit du site et aucune construction des années 1950 à 1980 n'a été démolie. Cependant, un inventaire amiante a été réalisé et il s'avère que de l'amiante est présente sur le site (isolation gaine de chauffage, plafond chaufferie, tablette de fenêtre...). Ces éléments ne sont pas en contact avec le sol d'autant que le site est entièrement revêtu de béton. Nous avons donc considéré que l'amiante n'était pas considéré comme un polluant suspect dans le cadre de cette étude.

Selon l'étude préliminaire (historique), aucune activité reprise dans le tableau 2 du Code de Bonnes Pratiques pour l'étude et le traitement des PFAS dans le sol et l'eau souterraine daté du 01/03/2026 n'a été exploitée sur le site. Aucun site limitrophe à risque très élevé de PFAS n'est recensé. Les PFAS ne sont donc pas jugés comme polluants suspects sur le site.

Chapitre 5 : Réservoirs de stockage présents sur la / les parcelle(s) étudiée(s)

Sur base des permis consultés, 7 réservoirs de liquides inflammables (R1 à R7) ont été autorisés ou exploités sur le site.

Le premier concerne un dépôt de 1.200 litres d'essence en un réservoir enfoui (R1). Il semblerait que ce réservoir ait changé de place plusieurs fois au cours des années ainsi que l'emplacement des pompes :

- R1.1 : emplacement d'origine – permis de 1926 ;
- R1.2 : transfert de la citerne – permis de 1935 ;
- R1.3 : autre localisation sur le plan – permis de 1944.

Il est possible que l'un ou l'autre emplacement n'ait pas été effectif mais de manière « worst case », nous les avons tous considérés et investigués.

Le deuxième réservoir concerne un dépôt souterrain de 5.000 litres de mazout (R2).

Les citernes R3 et R4 concernent un dépôt de 12.000 litres de mazout en 2 réservoirs souterrains.

Le cinquième réservoir concerne un dépôt souterrain de 7.000 litres d'essence (R5).

Le sixième réservoir concerne un dépôt aérien de 20.000 litres de mazout de chauffage (R6) et le dernier réservoir (R7) concerne un dépôt aérien de 25.000 litres de pétrole.

En date du 26/06/2008, l'IBGE prenait acte que seule la citerne de 20.000 litres (R6) était toujours en service mais totalement vide. Les autres citernes ayant été enlevées ou neutralisées. Etant donné que R6 n'a pas été inertée dans les délais, celle-ci a été considérée comme activité à risque même si elle n'était plus utilisée.

Tableau 5 : Caractéristiques des réservoirs présents sur le site

Réservoir	Parcelle	Volume (l)	Produit	Type (A/S)	Prof. de la base (m)	Année d' installation	Détection des fuites (o/n)	Mesures préventives	Situation actuelle	Events et points de remplissage localisés (o/n)
R1.1	16B4	1.200	Essence	S	2	1926	n	-	E (1935)	n
R1.2	16B4	1.200	Essence	S	2	Changement d'emplacement en 1935	n	-	E (1944)	n
R1.3	16B4	1.200	Essence	S	2	Changement d'emplacement en 1944	n	-	E (?)	n
R2	16B4	5.000	Mazout	S	2	1960	n	-	E (?)	n
R3	16B4	6.000	Mazout	S	2	1960	n	-	I (2008)	O
R4	16B4	6.000	Mazout	S	2	1960	n	-	I (2008)	O
R5	16B4	7.000	Essence	S	2	1966	n	-	E (2008)	O
R6	16B4	20.000	Mazout de chauffage	A	0	1966	n	-	HS (2008)	O
R7	16B4	25.000	Pétrole	A	0	1971	n	-	E (2008)	n

NRéf : N°2839 – Charles Demeer – Rue Charles Demeer 105-117 – 1020 Bruxelles – Reconnaissance de l'état du sol



Sol-Ex srl

37 Square du Castel Fleuri
1170 Bruxelles
02 503 26 46

60 rue G. Masset
5030 Gembloux
081 34 33 06

TVA BE 0651.678.563
IBAN BE45 0017 8290 7789
BIC GEBABEBB

Légende :

A/S : aérien ou souterrain

o/n : oui ou non

Mesures préventives : Aucune (-), double paroi (DP), anti-débordement (AD), date + résultat dernier test d'étanchéité (DTE), encuvement (E) ;

HS : hors-service + date à laquelle le réservoir a cessé d'être utilisé

Situation actuelle : en usage (EU), hors-service (HS) et, le cas échéant, nettoyé (N), vidangé (V), dégazé (D), inerté (I) ou enlevé (E) avec la date

Tableau 6 : Remarques concernant les réservoirs présents ou ayant été présents sur le site

Réservoir	Remarques
R1	R1 a semble-t-il changé d'emplacement 2 fois (R1.1 à R1.3). Ceux-ci n'ont peut-être pas été effectifs mais ont tout de même été considérés dans cette étude.
R1 à R5 et R7	Ces réservoirs ont été actés comme enlevés ou inertés en 2008 (voir courrier de l'IBGE en annexe 2). Par ailleurs, ils ont déjà été investigués lors de la Reconnaissance de l'état du sol en 2008. Ceux-ci ne sont donc plus réinvestigués dans cette étude sauf les emplacements R1.1 (1926) et R1.2 (1935) (non considérés dans l'étude précédente).
R6	Hors service (plus utilisée depuis 2008) mais pas encore enlevée ni inertée. Elle est donc encore considérée comme une activité à risque.
Points de remplissage / événements	Le point de remplissage du réservoir R6 a été observé à rue (voir plan en annexe 3). Pour les autres réservoirs, les points de remplissage et les événements ont été considérés comme étant sur les réservoirs mêmes.

Chapitre 6 : Résultats des éventuelles études de sol ou travaux d'assainissement déjà exécutés

Tableau 7 : Résumé des anciennes études

Etude précédente 1	
Référence dossier BE	2008/0422/01
Type d'étude	RES
Date étude	20/02/2008
Date(s) de réalisation des forages ou des travaux	25/01/2008
Identité du commanditaire	Manufast ABP – ancien propriétaire du site
Identité du titulaire d'obligation	Manufast ABP – ancien propriétaire du site
Expert en pollution du sol	AGECO Environmental consulting
Conclusions générales (+ actualisation par rapport aux normes en vigueur)	
L'étude était réalisée selon l'ancienne Ordonnance de 2004 mais la comparaison aux normes actuelles ne montre pas de dépassement de NI (seulement de NA).	

Voici le tableau des résultats de la RES de 2008 :

Tableau 8 : Résultats des analyses de sol comparés aux normes
(zone d'habitat)

	unité	NI	NA	F1	F1	F2	F3	F3	F4	F4	F5	F6	F7	F8	F9	F9	F10	F11	F12	F13	F14	F15
Date d'échantillonnage				25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08	25-01-08
Parcelle				1684	1684	1684	1684	1684	1684	1684	1684	1684	1684	1684	1684	1684	1684	1684	1684	1684	1684	1684
Zone (à risque)				R1.3	R1.3	R2	R3-R4-R5	R3-R4-R5	Atelier	Atelier	Transformateur	R6	R7	Reste de site	R3-R4-R5	R3-R4-R5	Atelier	R6	R7	Reste de site	Reste de site	R3-R4-R5
Nom du certificat				2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440	2008013440
Profondeur du forage (cm-ns)				400	400	400	380	380	330	330	200	500	200	200	220	220	200	200	500	200	200	100
Profondeur de l'échantillon (cm-ns)				40-90	250-300	200-250	30-80	200-250	30-80	150-200	40-60	10-60	20-70	50-100	30-80	170-220	30-80	10-60	20-70	30-80	20-70	50-100
Observation organoleptique				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matière sèche	%			85,7	88,4	88,4	86,9	86,5	90	88,8	89	86,2	89,1	89,8	91,2	89	88,8	87,8	89,4	89,2	91,5	89,2
Carbone Organique				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matière organique	%			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<0,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Fraction < 2 µm	%			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,2	-	-	-	-	-	-	-	-
Température de l'échantillon (pH-KCl)				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-
Acidité (pH-KCl)				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Métaux lourds				25-01-08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arsenic	mg/kg ms	103	35	-	-	-	<10	-	<10	<10	-	-	-	<10	<10	-	<10	-	-	<10	<10	13
Cadmium	mg/kg ms	6	1,2	-	-	-	<0,4	-	<0,4	0,52	-	-	-	<0,4	0,44	-	<0,4	-	-	0,43	0,64	0,58
Chrome	mg/kg ms	240	91	-	-	-	28	-	44	45	-	-	-	46	49	-	41	-	-	39	44	47
Cuivre	mg/kg ms	197	72	-	-	-	7,6	-	8,4	9,9	-	-	-	8,5	14	-	9,7	-	-	8,7	11	35
Mercur	mg/kg ms	4,8	1,7	-	-	-	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	-	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	-	-	<0,1	<0,1	<0,1
Plomb	mg/kg ms	560	120	-	-	-	25	-	13	13	-	-	-	12	51	-	13	-	-	17	26	150
Nickel	mg/kg ms	95	56	-	-	-	11	-	19	21	-	-	-	20	21	-	18	-	-	17	19	29
Zinc	mg/kg ms	333	200	-	-	-	39	-	32	36	-	-	-	39	82	-	29	-	-	32	35	110
Argent		40																				
BTEX																						
Benzène	mg/kg ms	0,5	0,3	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	-	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Toluène	mg/kg ms	7	1,6	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	-	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Ethylbenzène	mg/kg ms	10	0,8	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	-	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
o-Xylène	mg/kg ms			<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	-	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
m,p-Xylène	mg/kg ms			<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	-	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Xylènes	mg/kg ms	11	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Styrène	mg/kg ms	3	0,32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HAP																						
Naphtalène	mg/kg ms	5	0,8	-	-	-	<0,01	-	0,016	<0,01	-	-	-	<0,01	0,019	-	<0,01	-	-	<0,01	<0,01	0,02
Acénaphthylène	mg/kg ms	1	0,6	-	-	-	<0,01	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	<0,01	-	<0,01	-	-	<0,01	<0,01	<0,01
Acénaphthène	mg/kg ms	14	4,6	-	-	-	<0,01	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	<0,01	-	<0,01	-	-	<0,01	<0,01	0,014
Fluorène	mg/kg ms	3950	19	-	-	-	<0,01	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	<0,01	-	<0,01	-	-	<0,01	<0,01	0,021
Phénanthrène	mg/kg ms	65	30	-	-	-	0,12	-	0,015	0,01	-	-	-	<0,01	0,13	-	0,01	-	-	0,02	0,11	0,42
Anthracène	mg/kg ms	70	1,5	-	-	-	0,019	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	<0,01	-	<0,01	-	-	<0,01	<0,01	0,052
Fluoranthène	mg/kg ms	30	10,1	-	-	-	0,2	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	0,23	-	<0,01	-	-	0,039	0,12	0,77
Pyrene	mg/kg ms	395	62	-	-	-	0,14	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	0,12	-	<0,01	-	-	0,026	0,089	0,49
Benzo(a)anthracène	mg/kg ms	10,5	2,5	-	-	-	0,093	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	0,08	-	<0,01	-	-	0,017	0,032	0,32
Chrysène	mg/kg ms	180	5,1	-	-	-	0,096	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	0,11	-	<0,01	-	-	0,016	0,043	0,32
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg ms	7	1,1	-	-	-	0,14	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	0,11	-	<0,01	-	-	0,02	0,034	0,38
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg ms	11,5	0,6	-	-	-	0,05	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	0,05	-	<0,01	-	-	<0,01	0,022	0,17
Benzo(a)pyrène	mg/kg ms	3,6	0,3	-	-	-	0,1	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	0,08	-	<0,01	-	-	0,017	0,038	0,37
Dibenz(a,h)anthracène	mg/kg ms	2,9	0,3	-	-	-	<0,01	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	0,03	-	<0,01	-	-	<0,01	<0,01	0,028
Benzo(ghi)perylene	mg/kg ms	3920	35	-	-	-	0,077	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	0,11	-	<0,01	-	-	0,015	0,026	<0,01
Indeno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg ms	20	0,55	-	-	-	0,088	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	0,1	-	<0,01	-	-	0,019	<0,01	0,33
Solvants chlorés				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1,1-dichloroéthane	mg/kg ms	5	0,08	-	-	-	<0,005	-	<0,005	<0,005	-	-	-	<0,005	<0,005	-	<0,005	-	-	<0,005	<0,005	<0,005
1,2-dichloroéthane	mg/kg ms	0,1	0,06	-	-	-	<0,005	-	<0,005	<0,005	-	-	-	<0,005	<0,005	-	<0,005	-	-	<0,005	<0,005	<0,005
cis-1,2-Dichloroéthane	mg/kg ms			-	-	-	<0,005	-	<0,005	<0,005	-	-	-	<0,005	<0,005	-	<0,005	-	-	<0,005	<0,005	<0,005
trans-1,2-Dichloroéthane	mg/kg ms	0,7	0,2	-	-	-	<0,005	-	<0,005	<0,005	-	-	-	<0,005	<0,005	-	<0,005	-	-	<0,005	<0,005	<0,005
Dichlorométhane	mg/kg ms	0,35	0,05	-	-	-	<0,005	-	<0,005	<0,005	-	-	-	<0,005	<0,005	-	<0,005	-	-	<0,005	<0,005	<0,005
Tétrachloroéthane	mg/kg ms	1,4	0,28	-	-	-	<0,005	-	<0,005	<0,005	-	-	-	<0,005	<0,005	-	<0,005	-	-	0,0051	<0,005	0,01
Tétrachlorométhane	mg/kg ms	0,1	0,04	-	-	-	<0,005	-	<0,005	<0,005	-	-	-	<0,005	<0,005	-	<0,005	-	-	<0,005	<0,005	<0,005
1,1,1-trichloroéthane	mg/kg ms	13	4	-	-	-	<0,005	-	<0,005	<0,005	-	-	-	<0,005	<0,005	-	<0,005	-	-	<0,005	<0,005	<0,005
1,1,2-trichloroéthane	mg/kg ms	0,6	0,38	-	-	-	<0,005	-	<0,005	<0,005	-	-	-	<0,005	<0,005	-	<0,005	-	-	<0,005	<0,005	<0,005
Trichloroéthane	mg/kg ms	1,4	0,26	-	-	-	<0,005	-	<0,005	<0,005	-	-	-	<0,005	<0,005	-	<0,005	-	-	<0,005	<0,005	<0,005
Trichlorométhane	mg/kg ms	0,1	0,06	-	-	-	<0,005	-	<0,005	<0,005	-	-	-	<0,005	<0,005	-	<0,005	-	-	<0,005	<0,005	<0,005
Chlorure de Vinyle	mg/kg ms	0,1	0,06	-	-	-	<0,01	-	<0,01	<0,01	-	-	-	<0,01	<0,01	-	<0,01	-	-	<0,01	<0,01	<0,01
Huiles minérales																						
HTP (C10-C12)	mg/kg ms			-	-	-	-	-	-	-	-	<5	-	-	<5	-	-	<5	-	-	-	-
HTP (C12-C20)	mg/kg ms			-	-	-	-	-	-	-	-	230	-	-	48	-	-	370	-	-	-	-
HTP (C20-C30)	mg/kg ms			-	-	-	-	-	-	-	-	210	-	-	19	-	-	230	-	-	-	-
HTP (C30-C40)	mg/kg ms			-	-	-	-	-	-	-	-	<15	-	-	<15	-	-	<15	-	-	-	-
HTP Somme (C10-C40)	mg/kg ms	1000	300	<40	<40	<40	<50	<40	<50	<50	<50	440	<50	<50	75	260	<50	610	<50	<50	<50	<50

Légende : > NA (normes d'assainissement)
> NI (normes d'intervention)

Chapitre 7 : Visite de la / des parcelle(s) étudiée(s)

Tableau 9 : Visite du site

Visite du terrain	
Date de visite	27/08/2026
Représentant de l'expert	Stéphanie Lorge
Etat général du site	Grand entrepôt de stockage muni de 3 entrées de garage. Actuellement inoccupé. Partiellement cavé.
Etat des revêtements	Cave : Briques Ensemble du site : béton
Indications de pollution	Aucun incident / pas de trace de pollution
Plantes invasives	-
Autres observations de l'expert	
-	

SECTION III : STRATÉGIE DE RÉALISATION DE LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DU SOL

Chapitre 8 : Stratégie d'exécution des forages et des piézomètres

Une Reconnaissance de l'état du sol (RES) a déjà été réalisée en 2008. Celle-ci a porté sur l'ensemble des anciennes activités à risque identifiées (réservoirs R1.3 à R7 et atelier de réparation automobile), ainsi que sur les restes de site.

Par ailleurs, en 2008, l'IBGE a acté la mise hors service des réservoirs R1.3, R2, R3, R4, R5 et R7 (voir courrier). Seul le réservoir R6 est toujours en service et fera l'objet d'une caractérisation complémentaire dans le cadre de la présente étude.

En revanche, les anciens emplacements de la citerne R1, à savoir R1.1 (1926) et R1.2 (1935), n'avaient pas été pris en compte dans la RES de 2008 et doivent dès lors encore être analysés.

Les restes de site ne feront pas l'objet d'investigations complémentaires dans le cadre de la présente étude, ceux-ci ayant déjà été examinés lors de la RES réalisée en 2008. Les investigations complémentaires prévues dans le cadre de la présente étude portent donc uniquement sur les anciens emplacements R1.1 et R1.2 de la citerne R1 ainsi que sur le réservoir R6.

Tableau 10 : Stratégie d'exécution des forages/piézomètres prévus

Stratégie utilisée		Stratégie 2 avec suspicion de pollution hétérogène					
Parcelle cadastrale	Description zone + superficie (m²) ou volume (l)	Élément(s) visé(s)	Forages			Piézomètres	
			Numéro	Profondeur (m)	Paramètres à analyser	Profondeur crépine (m)	Paramètres à analyser
21815_D_0016_B_004_00	Emplacements Citerne R1 (1926 et 1935)	R1.1 + pompes	B1	5	HM, BTEXN, ML, HAP, HCOV	/	/
			F10 (réalisé en 2008)	2	/	/	/
		R1.2 + pompe	B2	5	HM, BTEXN	/	/

	Cuve à mazout 20.000 l	R6	B6	2	HM	/	/
			B11	2	HM	/	/

Tableau 11 : Dérogations à la stratégie d'exécution des forages / piézomètres

Dérogations à la stratégie préconisée	Justifications
Aucun piézomètre n'est prévu	- Niveau d'eau souterraine entre 8 et 15 m-ns ; - L'activité à risque ne présente pas les caractéristiques nécessitant le placement de piézomètres profonds.
Forages destinés à couvrir le reste de site sont supprimés	- Les restes de site ont déjà été investigués en 2008 ; - Les emplacements des activités à risque restantes sont précis, fixes et constants.
Emplacement des forages	Placement des forages au plus près des forages précédents (pour la citerne R6).
Forage pour le point de remplissage PR R6 pas réalisé	- La citerne R6 n'est plus utilisée depuis 2008 ; - Le forage F13 réalisé en 2008 se situe à moins de 2m ; - Il y a un niveau de cave et aucune trace de pollution au sol en cave n'a été observé ; - Présence d'impétrants sur le trottoir empêchant toute investigation.

Sur base des informations collectées au cours de l'étude préliminaire et de la visite sur le terrain, étant donné la présence d'un revêtement de sol sur l'ensemble du terrain, il n'a pas été prévu d'analyser l'amiante sur les échantillons de sol.

Sur base des informations collectées au cours de l'étude préliminaire et de la visite sur le terrain, étant donné qu'aucun incident ou activité à risque ayant pu générer une dispersion des PFAS n'a été rapporté lors de la visite de site, il n'a pas été prévu d'analyser les PFAS sur les échantillons de sol.

Chapitre 9 : Paramètres à analyser

Les paramètres à analyser ont été prévus sur base des activités à risque présentes au droit du site et sur base des paquets standards d'analyses, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2018 fixant le contenu type de la reconnaissance de l'état du sol et de l'étude détaillée et leurs modalités générales d'exécution.

Dans le cadre de cette étude, ce sont les huiles minérales (HM) et BTEXN qui ont été ciblés. Un Paquet Standard (HM, ML, HAP et HCOV) a tout de même été analysé dans un des échantillons (B1 (20-70) – 25% des forages).

Chapitre 10 : Méthodes d'exécution des forages / piézomètres, d'échantillonnage, de conditionnement et d'analyse

L'exécution des forages et des piézomètres ainsi que la conservation des échantillons sont prévues suivant les Codes de bonnes pratiques en vigueur en Région de Bruxelles-Capitale.

Quatre forages ont été réalisés sur le site.

Le tableau ci-dessous présente la stratégie d'exécution des forages/piézomètres réalisée ainsi que les paramètres analysés. Les changements par rapport à la stratégie prévue sont indiqués en couleur.

Tableau 12 : Stratégie d'exécution des forages / piézomètres réalisés

Stratégie utilisée		Stratégie 2 avec suspicion de pollution hétérogène					
Parcelle cadastrale	Description zone + superficie (m²) ou volume (l)	Élément(s) visé(s)	Forages			Piézomètres	
			Numéro	Profondeur (m)	Paramètres à analyser	Profondeur crépine (m)	Paramètres à analyser
21815_D_0016_B_004_00	Emplacements Citerne R1 (1926 et 1935)	R1.1 + pompes	B1	5	HM, BTEXN, ML, HAP, HCOV	/	/
			F10 (déjà réalisé en 2008)	2	/	/	/
		R1.2 + pompe	B2	5	HM, BTEXN	/	/
	Cuve à mazout 20.000 l	R6	B6	2	HM	/	/
			B11	2	HM	/	/

Légende :

HM : huiles minérales

ML : métaux lourds

HAP : hydrocarbures aromatiques polycyclique

VOCl : solvants chlorés dont chlorure de vinyle

BTEXN : benzène, toluène, éthylbenzène, xylène, naphthalène

Etant donné que

- le niveau d'eau souterraine a été estimé à plus de 5 m-ns ;
- l'eau souterraine n'a pas été rencontrée jusqu'à 5 m-ns lors des forages ;
- l'activité à risque ne présente pas les caractéristiques nécessitant le placement de piézomètres profonds ;

aucun piézomètre n'a été installé sur le site.

SECTION IV : RÉSULTAT DE LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DU SOL

Chapitre 11 : Résultats des travaux de terrain et de laboratoire

11.1 Données de travaux de terrain et laboratoires

Tableau 13 : Travaux de terrain et analyses

Données de travaux de terrain			
Entreprise ayant réalisé les forages et placés les piézomètres	Sol-Ex et Verbelen Environmental Contractors (VEC) en sous-traitance		
Date d'exécution des forages/piézomètres	27/08/2026	Date d'échantillonnage (piézomètre)	-
Technique de forage	Tarière manuelle (Edelman)		
Méthode de conservation des échantillons	Les échantillons B1 (20-70), B1 (200-250), B2 (40-90) et B2 (200-250) ont été prélevés au kit méthanol afin d'éviter la volatilisation des polluants. Les échantillons de sol ont été conservés conformément au Code de bonnes pratiques. Les échantillons de sol ont été réceptionnés par le laboratoire le 27/08/2026.		
Observations organoleptiques	Aucun signe organoleptique de pollution n'a été détecté lors des travaux de terrain. Aucun débris susceptible de contenir de l'amiante n'a été identifié dans les échantillons de sol issus des forages réalisés. Suite aux observations effectuées lors de la visite, à l'absence d'activité à risque en lien avec l'amiante, à l'absence d'incendie connu, l'amiante n'a pas été analysée dans les échantillons de sol prélevés. Cependant, malgré l'absence de suspicion d'amiante, il ne peut pas être garanti que les remblais présents sur le terrain d'étude n'en contiennent pas.		
Blocages et impossibilités techniques rencontrés (+justification)	-		
Analyses	Réalisées par SGS Environmental Analytics, laboratoire agréé en Région de Bruxelles-Capitale. Une remarque est mentionnée au niveau du rapport 14568983 pour l'analyse des solvants chlorés de l'échantillon B1 (20-70) : <i>« le temps entre le prélèvement et le début de l'analyse est supérieur au délai requis, par conséquent la fiabilité du résultat peut être influencée »</i> Le prélèvement a été réalisé le 27/08 et le début des analyses le 02/09. Le délai est effectivement légèrement dépassé. Cependant, ce n'est pas un polluant recherché spécifiquement pour les réservoirs mentionnés dans cette étude. C'était pour s'assurer d'avoir tout de		

	même un PSA. De plus, les résultats de 2008 sont similaires. Les résultats sont donc considérés comme fiables.
--	--

La description des forages est présentée en annexe 5. Celle-ci est effectuée conformément au Code de bonnes pratiques en vigueur en Région de Bruxelles-Capitale.

11.2 Données (hydro)géologiques

L'eau souterraine n'a pas été rencontrée et s'écoule probablement vers le Sud-Est.

11.3 Résumé des résultats d'analyse

Les certificats d'analyses sont présentés en annexe 6.

Les résultats d'analyses de sol ont été comparés aux normes d'intervention (NI) et aux normes d'assainissement (NA) fixées dans l'Arrêté du Gouvernement de Bruxelles-Capitale du 30 mai 2024 déterminant les normes d'intervention et les normes d'assainissement.

Les résultats d'analyses sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Résultats des analyses de sol comparés aux normes
(zone d'habitat)

	unité	NI	NA	B6	B11	B1	B1	B1	B2	B2
Date d'échantillonnage		Zone d'habitat			27-08-26	27-08-26	27-08-26	27-08-26	27-08-26	27-08-26
Parcelle					16B4	16B4	16B4	16B4	16B4	16B4
Zone (à risque)					R6	R6	R1.1	R1.1	R1.2	R1.2
Numéro du certificat					14566011	14566011	14566011	14568983	14566011	14566011
Profondeur du forage (cm-ns)					200	200	500	500	500	500
Profondeur de l'échantillon (cm-ns)					10-60	10-60	20-70	20-70	200-250	200-250
Observation organoleptique				-	-	-	-	-	-	-
Matière sèche	%			84,4	84,8	90,6	90,5	88,9	87,7	83,6
Carbone Organique			-							
Matière organique	%		-							
Fraction < 2 µm	%		-							
Température de l'échantillon (pH-KCl)										
Acidité (pH-KCl)			-							
Métaux lourds										
Arsenic	mg/kg ms	103	35	-	-	-	11	-	-	-
Cadmium	mg/kg ms	6	1,2	-	-	-	<0,5	-	-	-
Chrome	mg/kg ms	240	91	-	-	-	37	-	-	-
Cuivre	mg/kg ms	197	72	-	-	-	12	-	-	-
Mercur	mg/kg ms	4,8	1,7	-	-	-	<0,3	-	-	-
Plomb	mg/kg ms	560	120	-	-	-	95	-	-	-
Nickel	mg/kg ms	95	56	-	-	-	20	-	-	-
Zinc	mg/kg ms	333	200	-	-	-	43	-	-	-
BTEXS										
Benzène	mg/kg ms	0,5	0,3	-	-	<0,05	-	<0,05	<0,05	<0,05
Toluène	mg/kg ms	7	1,6	-	-	<0,05	-	<0,05	<0,05	<0,05
Ethylbenzène	mg/kg ms	10	0,8	-	-	<0,05	-	<0,05	<0,05	<0,05
o-Xylène	mg/kg ms			-	-	<0,05	-	<0,05	<0,05	<0,05
m,p-Xylène	mg/kg ms			-	-	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1
Xylènes	mg/kg ms	11	1,2	-	-	<0,15	-	<0,15	<0,15	<0,15
Styrène	mg/kg ms	3	0,32	-	-	-	-	-	-	-
HAP										
Naphtalène	mg/kg ms	5	0,8	-	-	<0,1	<0,05	<0,1	<0,1	<0,1
Acénaphthylène	mg/kg ms	1	0,6	-	-	-	<0,05	-	-	-
Acénaphthène	mg/kg ms	14	4,6	-	-	-	<0,05	-	-	-
Fluorène	mg/kg ms	3950	19	-	-	-	<0,05	-	-	-
Phénanthrène	mg/kg ms	65	30	-	-	-	<0,05	-	-	-
Anthracène	mg/kg ms	70	1,5	-	-	-	<0,05	-	-	-
Fluoranthène	mg/kg ms	30	10,1	-	-	-	0,09	-	-	-
Pyrène	mg/kg ms	395	62	-	-	-	0,08	-	-	-
Benzo(a)anthracène	mg/kg ms	10,5	2,5	-	-	-	<0,05	-	-	-
Chrysène	mg/kg ms	180	5,1	-	-	-	<0,05	-	-	-
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg ms	7	1,1	-	-	-	0,05	-	-	-
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg ms	11,5	0,6	-	-	-	<0,05	-	-	-
Benzo(a)pyrène	mg/kg ms	3,6	0,3	-	-	-	0,05	-	-	-
Dibenz(a,h)anthracène	mg/kg ms	2,9	0,3	-	-	-	<0,03	-	-	-
Benzo(ghi)peryène	mg/kg ms	3920	35	-	-	-	<0,05	-	-	-
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg ms	20	0,55	-	-	-	<0,05	-	-	-
Solvants chlorés										
1,1-dichloroéthane	mg/kg ms	5	0,08	-	-	-	<0,04	-	-	-
1,2-dichloroéthane	mg/kg ms	0,1	0,06	-	-	-	<0,03	-	-	-
cis1,2-Dichloroéthène	mg/kg ms			-	-	-	<0,04	-	-	-
cis+trans-1,2-dichloroéthène	mg/kg ms	0,7	0,2	-	-	-	<0,08	-	-	-
trans 1,2-Dichloroéthène	mg/kg ms			-	-	-	<0,04	-	-	-
Dichlorométhane	mg/kg ms	0,35	0,05	-	-	-	<0,025	-	-	-
Tétrachloroéthène	mg/kg ms	1,4	0,28	-	-	-	<0,05	-	-	-
Tétrachlorométhane	mg/kg ms	0,1	0,04	-	-	-	<0,02	-	-	-
1,1,1-trichloroéthane	mg/kg ms	13	4	-	-	-	<0,05	-	-	-
1,1,2-trichloroéthane	mg/kg ms	0,6	0,08	-	-	-	<0,04	-	-	-
Trichloroéthène	mg/kg ms	1,4	0,26	-	-	-	<0,05	-	-	-
Trichlorométhane	mg/kg ms	0,1	0,06	-	-	-	<0,03	-	-	-
Chlorure de Vinyle	mg/kg ms	0,1	0,06	-	-	-	<0,03	-	-	-
Huiles minérales										
HTP (C10-C12)	mg/kg ms			<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
HTP (C12-C20)	mg/kg ms			56	78	<10	<10	<10	<10	<10
HTP (C20-C30)	mg/kg ms			85	84	<10	<10	<10	<10	15
HTP (C30-C40)	mg/kg ms			<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
HTP Somme (C10-C40)	mg/kg ms	1000	300	140	160	<50	<50	<50	<50	<50

Légende :

> NA (normes d'assainissement)

> NI (normes d'intervention)

N°2839 – Charles Demeer – Rue Charles Demeer 103,105 et 117 – 1020 Bruxelles – Reconnaissance de l'état du sol



Sol-Ex srl
37 Square du Castel Fleuri
1170 Bruxelles
02 503 26 46

60 rue G. Masset
5090 Gembloux
081 34 33 06

Info@sol-ex.be
www.sol-ex.be

Chapitre 12 : Evaluation des résultats

Parcelle 21815 D 0016 B 004 00 : sol

Aucun dépassement de normes d'intervention (NI) ni de normes d'assainissement (NA) n'a été observé dans les échantillons de sol analysés en 2026.

De plus, les résultats obtenus à proximité de R6 ne montrent pas d'augmentation des concentrations par rapport aux résultats de 2008.

Parcelle 21815 D 0016 B 004 00 : eau souterraine

Etant donné que le niveau d'eau souterraine a été estimé à plus de 5 m-nl et que l'eau souterraine n'a pas été rencontrée à 5 m-nl lors des forages, aucun piézomètre n'a été installé sur le site et aucune analyse n'a été réalisée sur l'eau souterraine.

Tableau 15 : Evaluation des résultats

Identification de la tache de pollution	-
Parcelles cadastrales concernées	21815_D_0016_B_004_00
Paramètres de pollution	-
Sol/Eau	-
Cause probable	-
Type de pollution	-
Personne ayant causé la pollution	-
Type de traitement	-
Titulaire d'obligation	-
Suite à donner	-
Ampleur de la pollution	-
Suspicion de dispersion vers parcelle voisine	-
Informations/ remarques supplémentaires	-

SECTION V : POLLUTIONS CAUSÉES PAR DES REMBLAIS

Chapitre 13 : Procédure d'application pour les pollutions causées par des remblais

Sans objet.

SECTION VI : TRAITEMENT MINIME

Chapitre 14 : Procédure d'application en cas de traitement minime dans le cadre de la reconnaissance de l'état du sol

Sans objet.

SECTION VII : CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Chapitre 15 : Conclusions motivées

Parcelle 21815 D 0016 B 004 00 : sol

Aucun dépassement de normes d'intervention (NI) ni de normes d'assainissement (NA) n'a été observé dans les échantillons de sol analysés en 2026.

Seuls quelques dépassements de NA avaient été rencontrés en 2008 :

- En HM dans les échantillons F6 (10-60) et F11 (10-60) ;
- En plomb et benzo(a)pyrène dans l'échantillon F15 (50-100).

Les nouveaux résultats obtenus à proximité de R6 ne montrent pas d'augmentation des concentrations par rapport aux résultats de 2008.

Il n'est donc nécessaire de réaliser une étude détaillée ni de prendre des mesures d'urgence.

Parcelle 21815 D 0016 B 004 00 : eau souterraine

Etant donné que le niveau d'eau souterraine a été estimé à plus de 5 m-ns et que l'eau souterraine n'a pas été rencontrée à 5 m-ns lors des forages, aucun piézomètre n'a été installé sur le site et aucune analyse n'a été réalisée sur l'eau souterraine.

Annexes

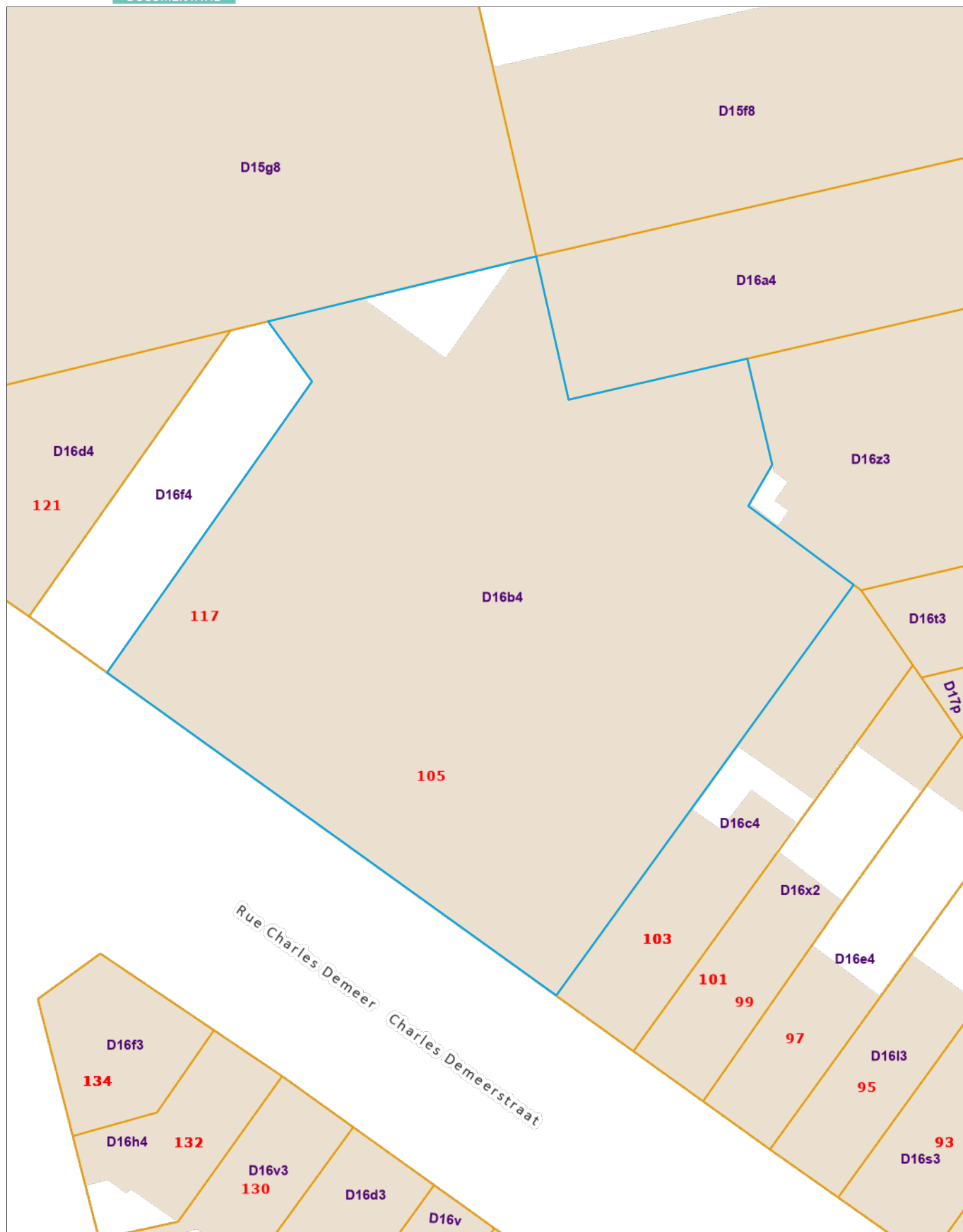
ANNEXE 1 : MATRICE ET PLAN CADASTRAL	36
ANNEXE 2 : DOCUMENTS JUSTIFIANT L'HISTORIQUE.....	37
ANNEXE 3 : Le(s) PLAN(s) INDIQUANT LES POINTS DE FORAGE, LES PIEZOMETRES ET LA LOCALISATION DES ACTIVITES A RISQUE	38
ANNEXE 4 : PHOTOS DE LA SITUATION DE TERRAIN	39
ANNEXE 5 : PROFILS DE FORAGES ET DE PIEZOMETRES	44
ANNEXE 6 : RAPPORTS D'ANALYSES EMANANT DU LABORATOIRE	45
ANNEXE 7 : COPIE DES AGREMENTS ET ACCREDITATIONS DU LABORATOIRE S'IL N'EST PAS AGREE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	46
ANNEXE 8 : COPIE D'EVENTUELLES ETUDES DE SOL ANTERIEURES, NON ENCORE TRANSMISES A L'IBGE	47
ANNEXE 9 : RESUME NON TECHNIQUE	48
ANNEXE 10 : AUTRES ANNEXES PERTINENTES	49



Uittreksel uit het kadastraal percelenplan

Gecentreerd op:
BRUSSEL 15 AFD -- BRUXELLES 15 DIV

Meest recente toestand
Aangemaakt op 02/09/2026
Schaal: 1 : 350





Réf commande :

001/0826/07121

Réf produit :

001

Vos références :

2839

Date :

21-08-2026

Données propriétaires - Propriétaire(s) d'une parcelle patrimoniale et des parcelles tenantes et aboutissantes

PARCELLE(S) SELECTIONNEE(S) :

1 PROPRIÉTAIRE(S) ET DROITS

1 Ville de Bruxelles,
Rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles
PP 1/1

1 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE

Rue Charles Demeer 105/ 117

21004 BRUXELLES

21815 BRUXELLES 15 DIV

Section et n° de parcelle		Partition	Année fin de construction	Statut	ID volume	
D 0016 00 B 004		P0000	1937	Cadastré		
Nature détail	P/W	Superficie/Contenance	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération
BAT.SCOLAIRE		OHA 13A 44CA				

RÉSULTAT :

1 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE

Rue Edmond Tollenaere 32/ 34

21004 BRUXELLES

21815 BRUXELLES 15 DIV

Section et n° de parcelle		Partition	Année fin de construction	Statut	ID volume	
D 0015 00 F 008		P0000	1933	Cadastré		
Nature détail	P/W	Superficie/Contenance	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération
BAT.SCOLAIRE		OHA 27A 32CA				



Gérez votre dossier sur
MYMINFIN.BE

Retrouvez des informations sur
FIN.BELGIUM.BE



Une question ?

Appelez-nous au **02 572 57 57** et introduisez le code direct **18228**

ANNEXE 3 : LE(S) PLAN(S) INDIQUANT LES POINTS DE FORAGE, LES PIÉZOMÈTRES ET LA LOCALISATION DES ACTIVITÉS À RISQUE





sol_ex

Square du Castel Fleuri 37 - 1170 Bruxelles
Tél : 02 503 26 46 www.sol-ex.be

Reconnaissance de l'état du sol

Localisation des forages

COMMANDITAIRE :

Ville de Bruxelles

TERRAIN :

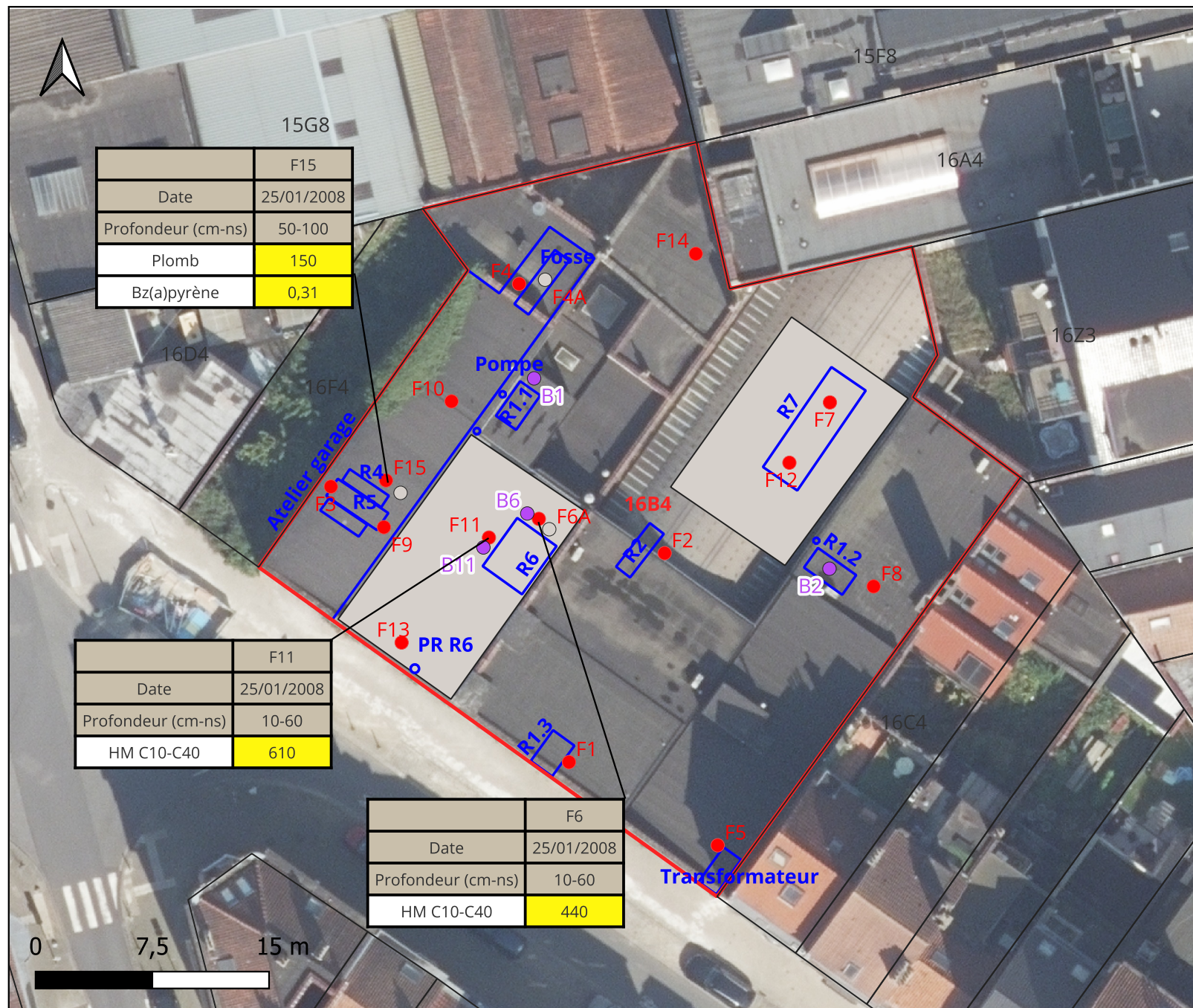
Rue Charles Demeer 105-117

DATE :

18/09/2026

LEGENDE :

- Parcelle d'étude
- Autres parcelles
- Forages 2026
- Forages 2008 réussis
- Forages 2008 bloqués
- AR
- Cave



	F15
Date	25/01/2008
Profondeur (cm-ns)	50-100
Plomb	150
Bz(a)pyrène	0,31

	F11
Date	25/01/2008
Profondeur (cm-ns)	10-60
HM C10-C40	610

	F6
Date	25/01/2008
Profondeur (cm-ns)	10-60
HM C10-C40	440

sol_ex

Square du Castel Fleuri 37 - 1170 Bruxelles
Tél : 02 503 26 46 www.sol-ex.be

Reconnaissance de l'état du sol

Localisation des forages

COMMANDITAIRE :

Ville de Bruxelles

TERRAIN :

Rue Charles Demeer 105-117

DATE :

18/09/2026

LEGENDE :

- Parcelle d'étude
- Autres parcelles
- Forages 2026
- Forages 2008 réussis
- Forages 2008 bloqués
- AR
- Cave

> NA (normes d'assainissement)

> NI (normes d'intervention)



Photo 1 : vues du site depuis la rue Charles Demeer



Photo 2 : vues de la citerne R6



Photo 3 : vue du forage B6



Photo 4 : vue du forage B11



Photo 5 : vue du forage B1



Photo 6 : vue de l'emplacement du forage B1

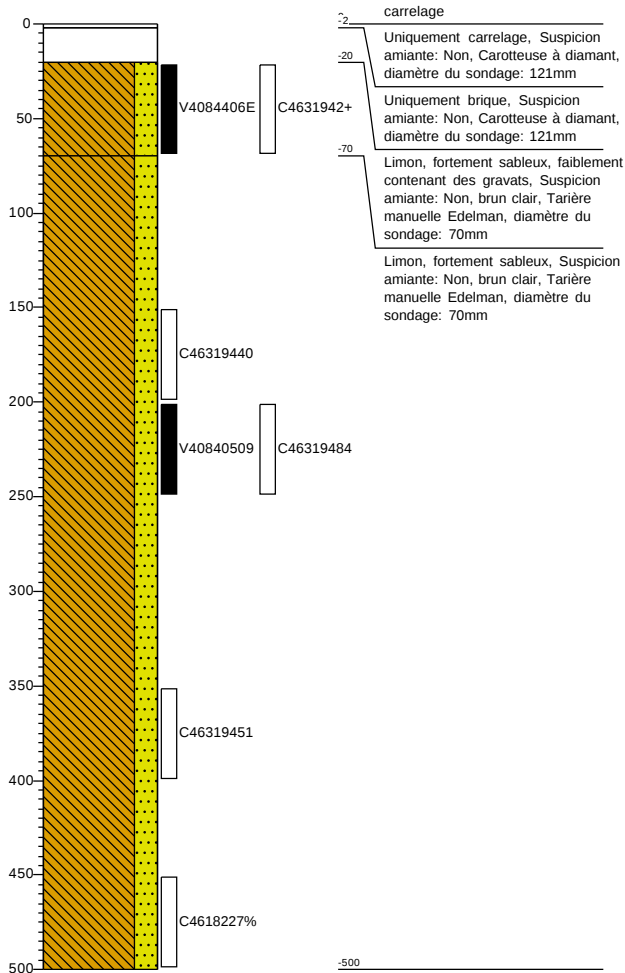


Photo 7 : vue du forage B2

Forage B1

Date d'échantillonnage: 27/8/2026

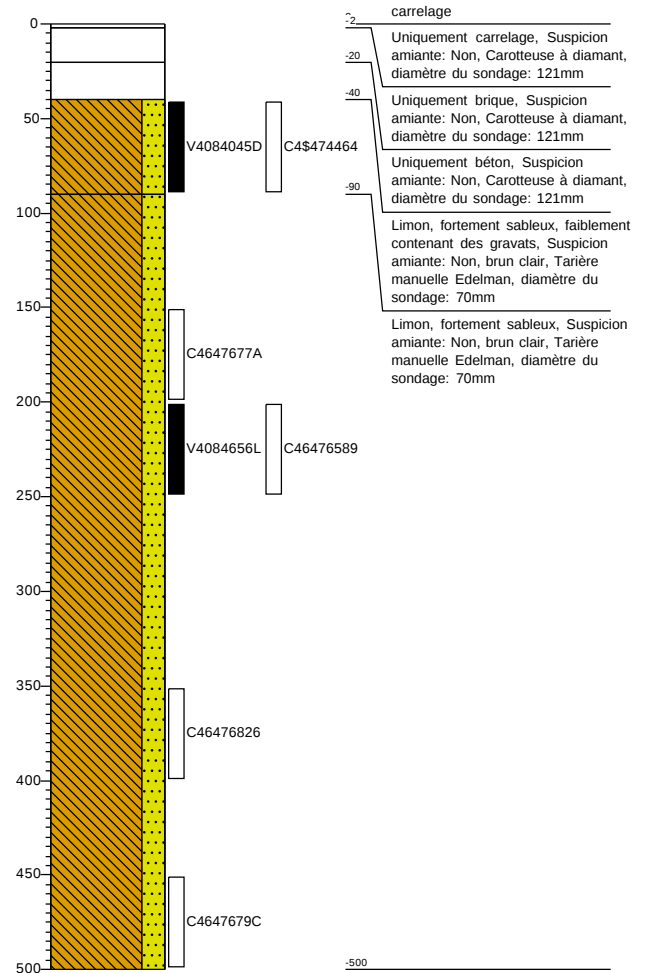
Maître de forage Bruno Verbelen



Forage B2

Date d'échantillonnage: 27/8/2026

Maître de forage Bruno Verbelen



Code du projet: 2839

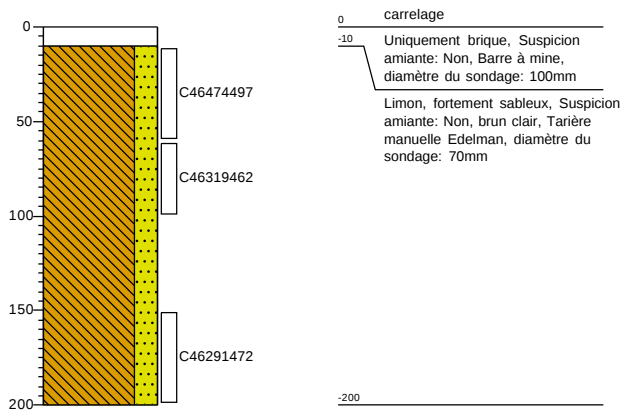
Nom du projet: Charles Demeer

Responsable de projet: Stephanie Lorge

Forage B6

Date d'échantillonnage: 27/8/2026

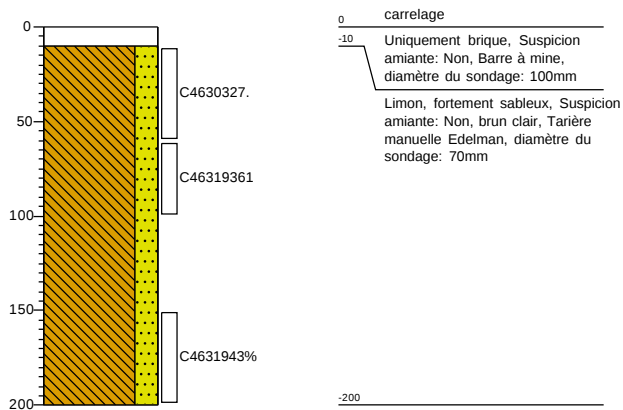
Maître de forage Bruno Verbelen



Forage B11

Date d'échantillonnage: 27/8/2026

Maître de forage Bruno Verbelen



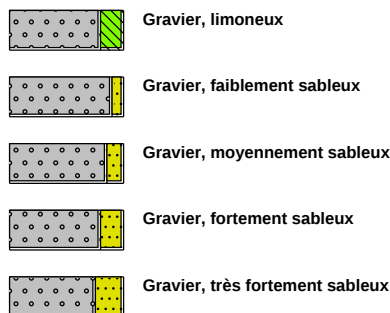
Code du projet: 2839

Nom du projet: Charles Demeer

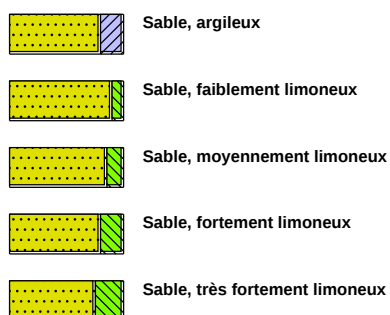
Responsable de projet: Stephanie Lorge

Légende

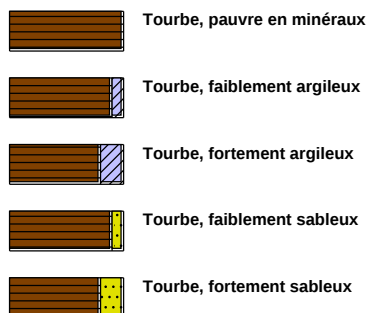
gravier



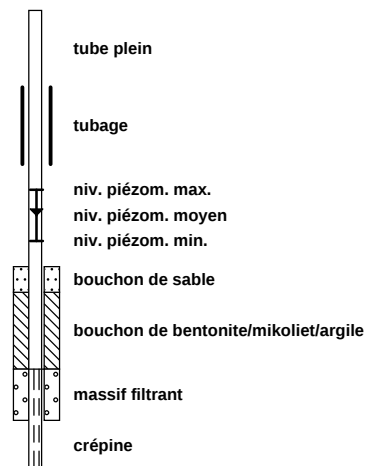
sable



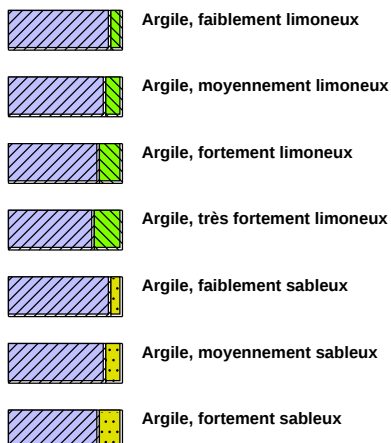
tourbe



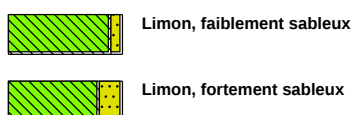
ouvrage



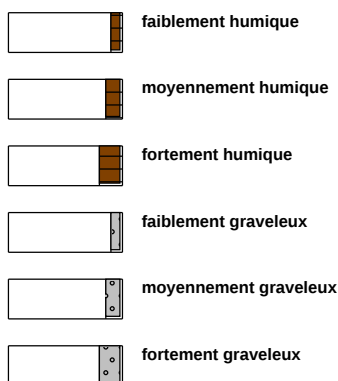
argile



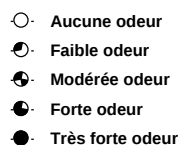
limon



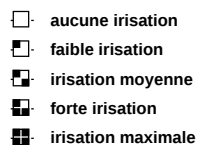
autres composantes



odeur



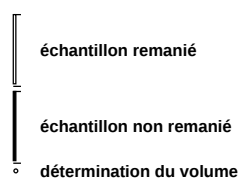
irisation



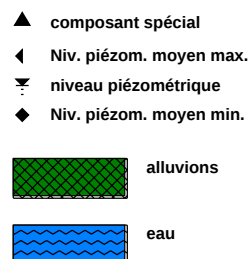
valeur pid



échantillons



autres



Code du projet: 2839

Nom du projet: Charles Demeer

Responsable de projet: Stephanie Lorge

Rapport d'analyse

SOL-EX

stephanie lorge

SOL-EX

Square du Castel Fleuri, 37

B-1170 BRUXELLES

Page 1 sur 7

Votre nom de Projet : RES
Votre référence de Projet : 2839
Référence du rapport SGS : 14566011, version: 1.

Rotterdam, 02-09-2026

Cher(e) Madame/ Monsieur,

Ce rapport contient les résultats des analyses effectuées pour votre projet 2839.

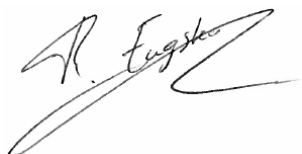
Les analyses ont été réalisées en accord avec votre commande. Les résultats ne se rapportent qu' aux échantillons analysés et tels qu' ils ont été reçus par SGS. Le rapport reprend les descriptions des échantillons, la date de prélèvement (si fournie), le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande. SGS n'est pas responsable des données fournies par le client.

Ce rapport est constitué de 7 pages dont chromatogrammes si prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport, et seule une reproduction de l'ensemble du rapport est autorisée.

En cas de questions et/ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses ont été effectuées par le laboratoire accrédité et agréé SGS Environmental Analytics, Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays-Bas. Les analyses sous-traitées sont indiquées sur le rapport. Veuillez trouver les références CWEA des méthodes d' analyse des paramètres normés dans le Décret sols dans notre document « Agrément Wallon - Référence au CWEA »

Veuillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.



René Eugster
Business Unit Manager
Personne Habilitée

Rapport d'analyse

SOL-EX

stephanie lorge

Projet

RES

Référence du projet

2839

Réf. du rapport

14566011 - 1

Date de commande 27-08-2026

Date de début 27-08-2026

Rapport du 02-09-2026

Code	Matrice	Réf. échantillon					
001	Sol	B6 (10-60)					
002	Sol	B11 (10-60)					
003	Sol	B1 (20-70)					
004	Sol	B1 (200-250)					
005	Sol	B2 (40-90)					

Analyse	Unité	Q	001	002	003	004	005
Matière sèche	% massique B		84.4	84.8	90.6	88.9	87.7
poids artefacts	g B		0.000	19	0.000	0.000	0.000
Type d'artéfact	- B		aucun	cailloux	aucun	aucun	aucun
COMPOSES AROMATIQUES VOLATILS							
benzène	mg/kg MS B				<0.05	<0.05	<0.05
toluène	mg/kg MS B				<0.05	<0.05	<0.05
éthylbenzène	mg/kg MS B				<0.05	<0.05	<0.05
orthoxylène	mg/kg MS B				<0.05	<0.05	<0.05
para- et méta-xylène	mg/kg MS B				<0.1	<0.1	<0.1
xylènes	mg/kg MS B				<0.15	<0.15	<0.15
BTEX total - OVAM	mg/kg MS B				<0.30	<0.30	<0.30
naphtalène	mg/kg MS B				<0.1	<0.1	<0.1
HYDROCARBURES TOTAUX							
fraction C10-C12	mg/kg MS B		<10	<10	<10	<10	<10
fraction C12-C20	mg/kg MS B		56	78	<10	<10	<10
fraction C20-C30	mg/kg MS B		85	84	<10	<10	<10
fraction C30-C40	mg/kg MS B		<10	<10	<10	<10	<10
hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg MS B		140	160	<50	<50	<50

Les analyses notées B font partie de l'agrément catégorie B.1 et/ou B.8 (Sol - Fixe) du VLAREL.

SGS Environmental Analytics (en succursale de SGS Nederland B.V) est accrédité en tant que laboratoire pour effectuer des analyses environnementales sur le sol et les eaux souterraines en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Le laboratoire SGS Environmental Analytics est également agréé pour effectuer des analyses environnementales sur les eaux

Paraphe :



Rapport d'analyse

SOL-EX

stephanie lorge

Projet

RES

Référence du projet

2839

Réf. du rapport

14566011 - 1

Date de commande 27-08-2026

Date de début 27-08-2026

Rapport du 02-09-2026

Code	Matrice	Réf. échantillon	
006	Sol	B2 (200-250)	
Analyse	Unité	Q	006
Matière sèche	% massique B		83.6
poids artefacts	g B		0.000
Type d'artéfact	- B		aucun
<i>COMPOSES AROMATIQUES VOLATILS</i>			
benzène	mg/kg MS B		<0.05
toluène	mg/kg MS B		<0.05
éthylbenzène	mg/kg MS B		<0.05
orthoxyène	mg/kg MS B		<0.05
para- et métaxyène	mg/kg MS B		<0.1
xylènes	mg/kg MS B		<0.15
BTEX total - OVAM	mg/kg MS B		<0.30
naphtalène	mg/kg MS B		<0.1
<i>HYDROCARBURES TOTAUX</i>			
fraction C10-C12	mg/kg MS B		<10
fraction C12-C20	mg/kg MS B		<10
fraction C20-C30	mg/kg MS B		15
fraction C30-C40	mg/kg MS B		<10
hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg MS B		<50

Les analyses notées B font partie de l'agrément catégorie B.1 et/ou B.8 (Sol - Fixe) du VLAREL.

SGS Environmental Analytics (en succursale de SGS Nederland B.V) est accrédité en tant que laboratoire pour effectuer des analyses environnementales sur le sol et les eaux souterraines en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Le laboratoire SGS Environmental Analytics est également agréé pour effectuer des analyses environnementales sur les eaux

Paraphe :



Rapport d'analyse

SOL-EX

stephanie lorge

Projet

RES

Référence du projet

2839

Réf. du rapport

14566011 - 1

Date de commande 27-08-2026

Date de début 27-08-2026

Rapport du 02-09-2026

Analyse	Matrice	Référence normative
Matière sèche	Sol	CMA/2/II/A.1
Type d'artéfact	Sol	CMA/5/A.4
fraction C10-C12	Sol	CMA/3/R.1
fraction C12-C20	Sol	Idem
fraction C20-C30	Sol	Idem
fraction C30-C40	Sol	Idem
hydrocarbures totaux C10-C40	Sol	Idem
benzène	Sol	CMA/3/E (mesure headspace GC-MS)
toluène	Sol	Idem
éthylbenzène	Sol	Idem
orthoxyène	Sol	Idem
para- et métaoxyène	Sol	Idem
xyènes	Sol	Idem
BTEX total - OVAM	Sol	Idem
naphtalène	Sol	Idem

Code	Code barres	Date de réception	Date prélèvement	Flaconnage
001	C4647449	27-08-2026	27-08-2026	SGS253
002	C4630327	27-08-2026	27-08-2026	SGS253
003	V4084406	27-08-2026	27-08-2026	SGS239
003	C4631942	27-08-2026	27-08-2026	SGS253
004	V4084050	27-08-2026	27-08-2026	SGS239
004	C4631948	27-08-2026	27-08-2026	SGS253
005	C4647446	27-08-2026	27-08-2026	SGS253
005	V4084045	27-08-2026	27-08-2026	SGS239
006	V4084656	27-08-2026	27-08-2026	SGS239
006	C4647658	27-08-2026	27-08-2026	SGS253

Rapport d'analyse

SOL-EX

stephanie lorge

Projet

RES

Référence du projet

2839

Réf. du rapport

14566011 - 1

Date de commande 27-08-2026

Date de début 27-08-2026

Rapport du 02-09-2026

Référence de l'échantillon:

001

Information relative aux échantillons

B6 (10-60)

Détermination de la chaîne de carbone

essence

C9-C14

kérosène et pétrole

C10-C16

diesel et gazole

C10-C28

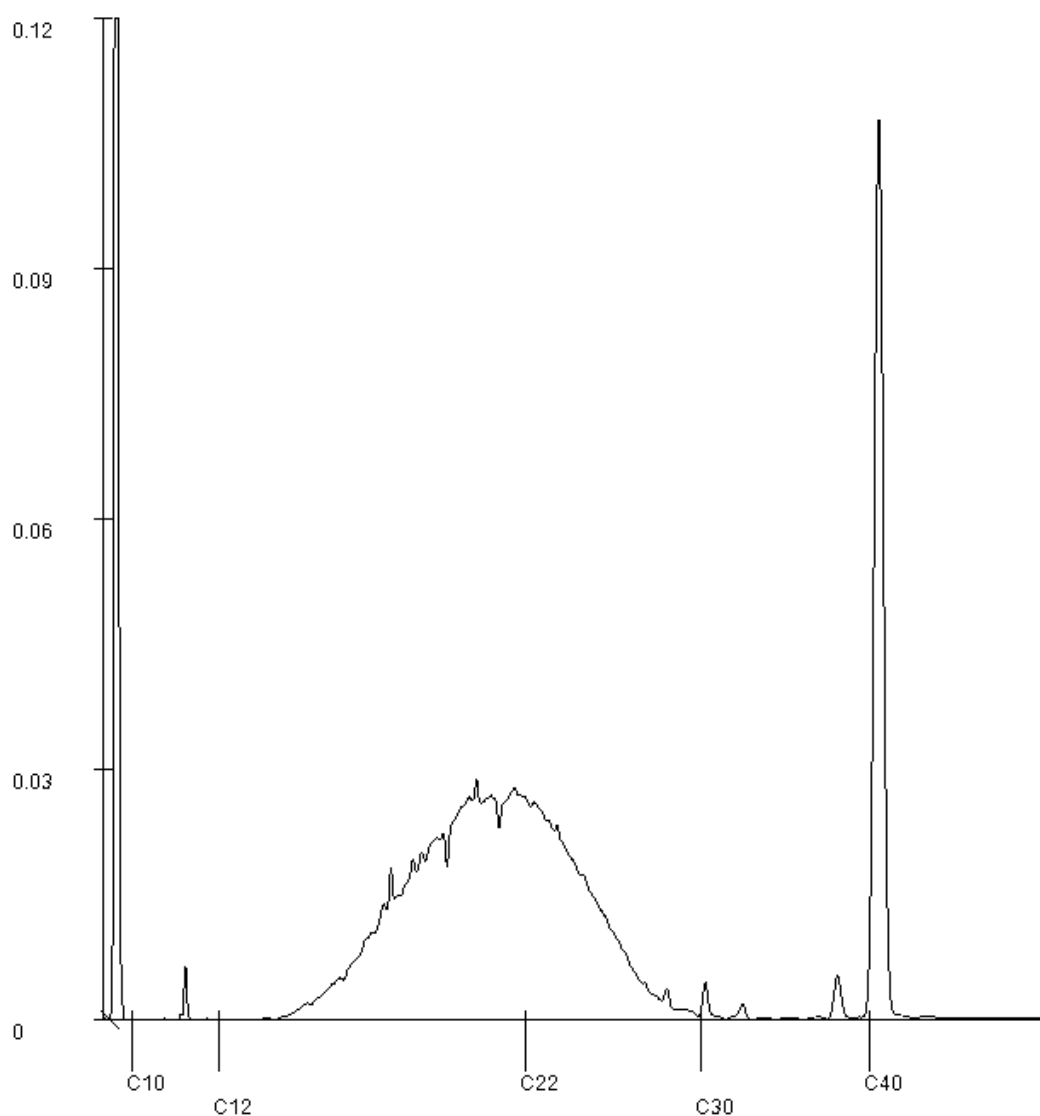
huile de moteur

C20-C36

mazout

C10-C36

Les pics C10 et C40 sont introduits par le laboratoire et sont utilisés comme étalons internes.



SGS Environmental Analytics (en succursale de SGS Nederland B.V) est accrédité en tant que laboratoire pour effectuer des analyses environnementales sur le sol et les eaux souterraines en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Le laboratoire SGS Environmental Analytics est également agréé pour effectuer des analyses environnementales sur les eaux

Paraphe :

Rapport d'analyse

SOL-EX

stephanie lorge

Projet

RES

Référence du projet

2839

Réf. du rapport

14566011 - 1

Date de commande 27-08-2026

Date de début 27-08-2026

Rapport du 02-09-2026

Référence de l'échantillon:

002

Information relative aux échantillons

B11 (10-60)

Détermination de la chaîne de carbone

essence

C9-C14

kérosène et pétrole

C10-C16

diesel et gazole

C10-C28

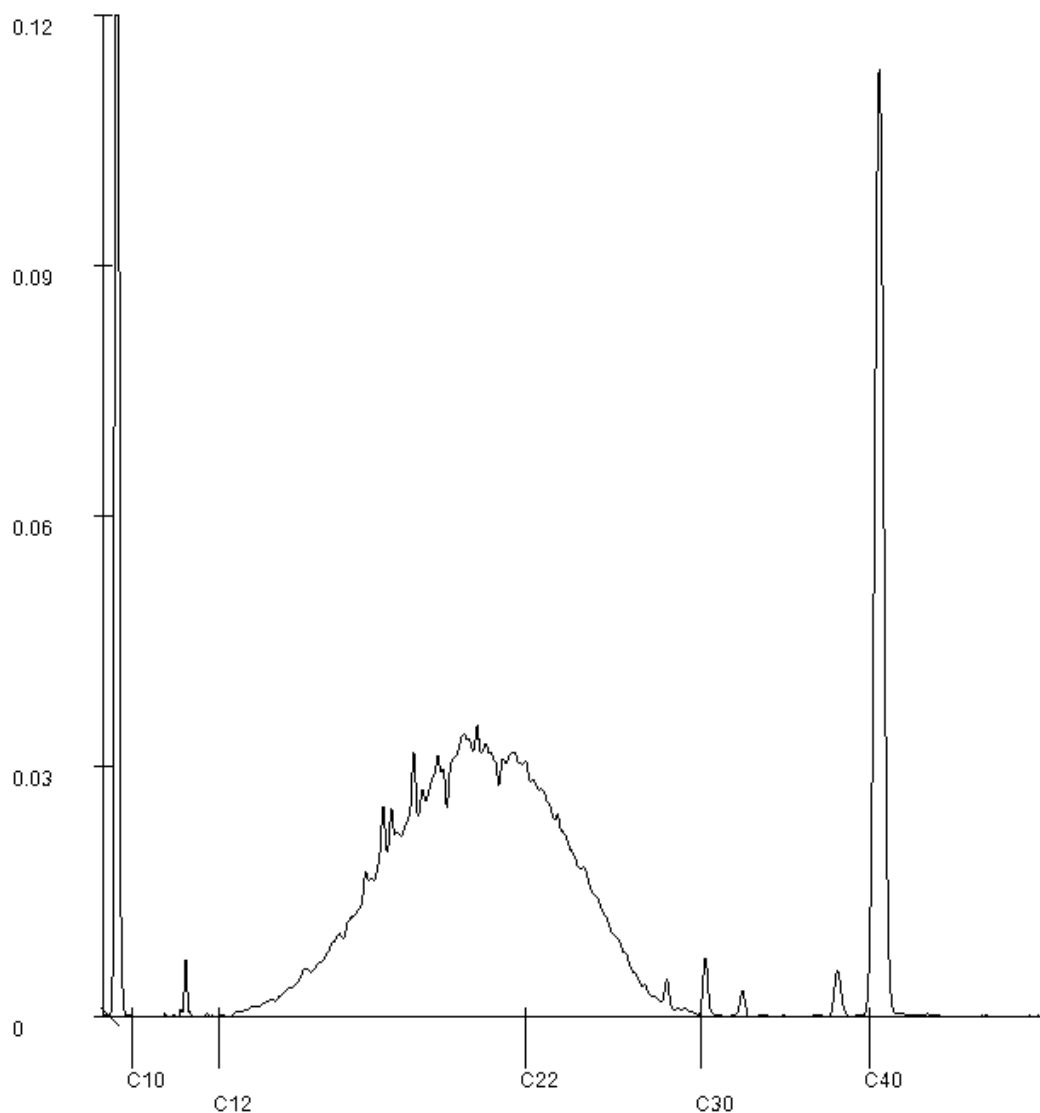
huile de moteur

C20-C36

mazout

C10-C36

Les pics C10 et C40 sont introduits par le laboratoire et sont utilisés comme étalons internes.



SGS Environmental Analytics (en succursale de SGS Nederland B.V) est accrédité en tant que laboratoire pour effectuer des analyses environnementales sur le sol et les eaux souterraines en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Le laboratoire SGS Environmental Analytics est également agréé pour effectuer des analyses environnementales sur les eaux

Paraphe :

Rapport d'analyse

SOL-EX

stephanie lorge

Projet

RES

Référence du projet

2839

Réf. du rapport

14566011 - 1

Date de commande 27-08-2026

Date de début 27-08-2026

Rapport du 02-09-2026

Référence de l'échantillon:

006

Information relative aux échantillons

B2 (200-250)

Détermination de la chaîne de carbone

essence

C9-C14

kérosène et pétrole

C10-C16

diesel et gazole

C10-C28

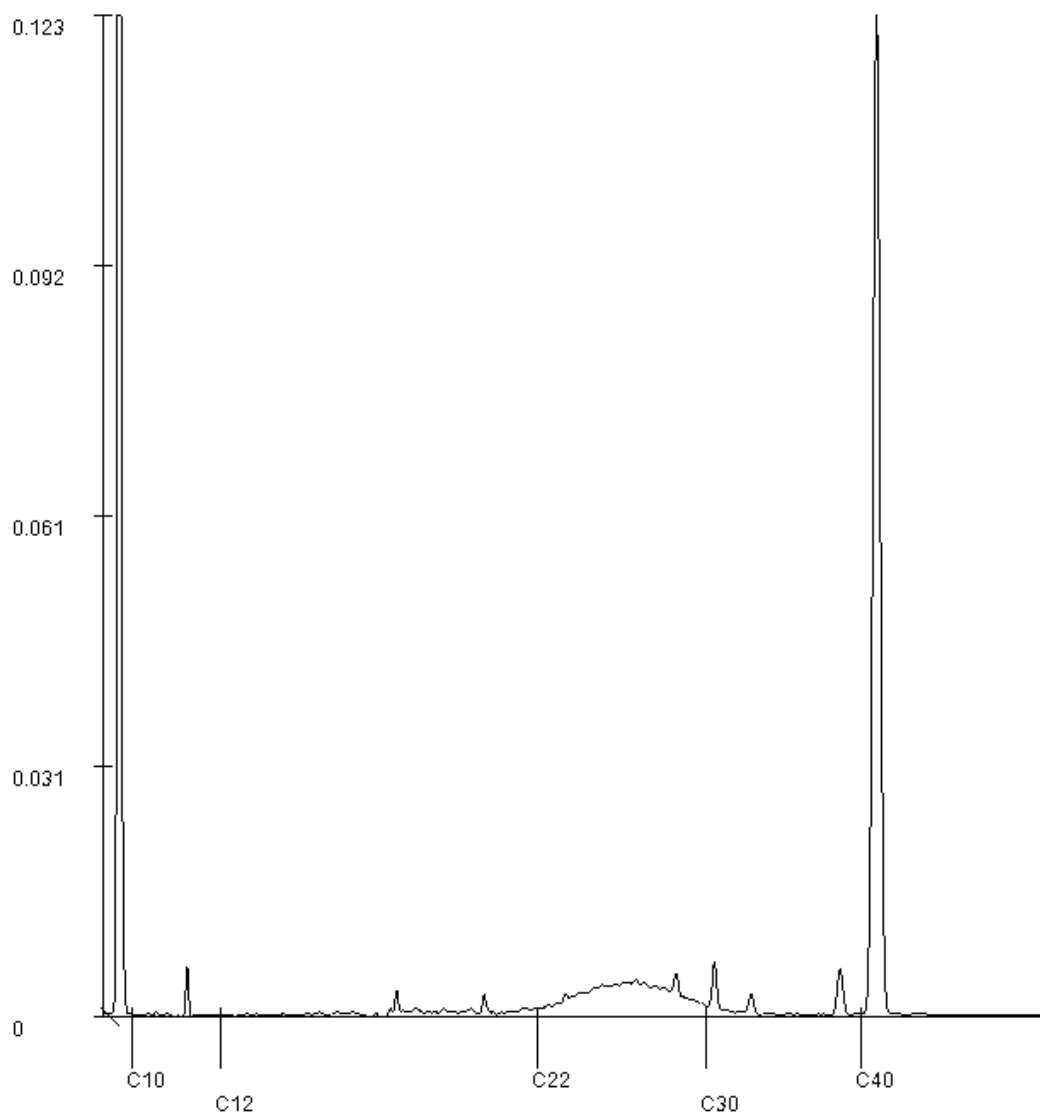
huile de moteur

C20-C36

mazout

C10-C36

Les pics C10 et C40 sont introduits par le laboratoire et sont utilisés comme étalons internes.



SGS Environmental Analytics (en succursale de SGS Nederland B.V) est accrédité en tant que laboratoire pour effectuer des analyses environnementales sur le sol et les eaux souterraines en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Le laboratoire SGS Environmental Analytics est également agréé pour effectuer des analyses environnementales sur les eaux

Paraphe :

Rapport d'analyse

SOL-EX

stephanie lorge

SOL-EX

Square du Castel Fleuri, 37

B-1170 BRUXELLES

Page 1 sur 6

Votre nom de Projet : RES
Votre référence de Projet : 2839
Référence du rapport SGS : 14568983, version: 1.

Rotterdam, 09-09-2026

Cher(e) Madame/ Monsieur,

Ce rapport contient les résultats des analyses effectuées pour votre projet 2839.

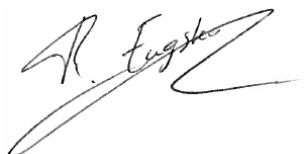
Les analyses ont été réalisées en accord avec votre commande. Les résultats ne se rapportent qu' aux échantillons analysés et tels qu' ils ont été reçus par SGS. Le rapport reprend les descriptions des échantillons, la date de prélèvement (si fournie), le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande. SGS n'est pas responsable des données fournies par le client.

Ce rapport est constitué de 6 pages dont chromatogrammes si prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport, et seule une reproduction de l'ensemble du rapport est autorisée.

En cas de questions et/ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses ont été effectuées par le laboratoire accrédité et agréé SGS Environmental Analytics, Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays-Bas. Les analyses sous-traitées sont indiquées sur le rapport. Veuillez trouver les références CWEA des méthodes d' analyse des paramètres normés dans le Décret sols dans notre document « Agrément Wallon - Référence au CWEA »

Veuillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.



René Eugster
Business Unit Manager
Personne Habilitée

Rapport d'analyse

SOL-EX

stephanie lorge

Projet

RES

Référence du projet

2839

Réf. du rapport

14568983 - 1

Date de commande 02-09-2026

Date de début 02-09-2026

Rapport du 09-09-2026

Code	Matrice	Réf. échantillon		
001	Sol	B1 (20-70)		
Analyse	Unité	Q	001	
Matière sèche	% massique B		90.5	
poids artefacts	g B		0.000	
Type d'artéfact	- B		aucun	
METAUX				
arsenic	mg/kg MS B		11	
cadmium	mg/kg MS B		<0.5	
chrome	mg/kg MS B		37	
cuivre	mg/kg MS B		12	
mercure	mg/kg MS B		<0.3	
plomb	mg/kg MS B		95	
nickel	mg/kg MS B		20	
zinc	mg/kg MS B		43	
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES				
naphtalène	mg/kg MS B		<0.05	
acénaphtylène	mg/kg MS B		<0.05	
acénaphène	mg/kg MS B		<0.05	
fluorène	mg/kg MS B		<0.05	
phénanthrène	mg/kg MS B		<0.05	
anthracène	mg/kg MS B		<0.05	
fluoranthène	mg/kg MS B		0.09	
pyrène	mg/kg MS B		0.08	
benzo(a)anthracène	mg/kg MS B		<0.05	
chrysène	mg/kg MS B		<0.05	
benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS B		0.05	
benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS B		<0.05	
benzo(a)pyrène	mg/kg MS B		0.05	
dibenzo(ah)anthracène	mg/kg MS B		<0.03	
benzo(ghi)pérylène	mg/kg MS B		<0.05	
indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg MS B		<0.05	
totaux 16 HAP	mg/kg MS		<0.76	
COMPOSES ORGANO HALOGENES VOLATILS				
1,1-dichloroéthane	mg/kg MS B		<0.04 ¹⁾	
1,2-dichloroéthane	mg/kg MS B		<0.03 ¹⁾	
cis-1,2-dichloroéthène	mg/kg MS B		<0.04 ¹⁾	
totaux (cis,trans) 1,2-dichloroéthènes	mg/kg MS B		<0.08 ¹⁾	
trans-1,2-dichloroéthylène	mg/kg MS B		<0.04 ¹⁾	
dichlorométhane	mg/kg MS B		<0.025 ¹⁾	
tétrachloroéthylène	mg/kg MS B		<0.05 ¹⁾	
tétrachlorométhane	mg/kg MS B		<0.02 ¹⁾	
1,1,1-trichloroéthane	mg/kg MS B		<0.05 ¹⁾	
1,1,2-trichloroéthane	mg/kg MS B		<0.04 ¹⁾	
trichloroéthylène	mg/kg MS B		<0.05 ¹⁾	

Les analyses notées B font partie de l'agrément catégorie B.1 et/ou B.8 (Sol - Fixe) du VLAREL.

SGS Environmental Analytics (en succursale de SGS Nederland B.V) est accrédité en tant que laboratoire pour effectuer des analyses environnementales sur le sol et les eaux souterraines en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Le laboratoire SGS Environmental Analytics est également agréé pour effectuer des analyses environnementales sur les eaux

Paraphe :



Rapport d'analyse

SOL-EX

stephanie lorge

Projet

RES

Référence du projet

2839

Réf. du rapport

14568983 - 1

Date de commande 02-09-2026

Date de début 02-09-2026

Rapport du 09-09-2026

Code	Matrice	Réf. échantillon		
001	Sol	B1 (20-70)		
Analyse	Unité	Q	001	
trichlorométhane (chloroforme)	mg/kg MS	B	<0.03 ¹⁾	
chlorure de vinyle	mg/kg MS	B	<0.03 ¹⁾	
HYDROCARBURES TOTAUX				
fraction C10-C12	mg/kg MS	B	<10	
fraction C12-C20	mg/kg MS	B	<10	
fraction C20-C30	mg/kg MS	B	<10	
fraction C30-C40	mg/kg MS	B	<10	
hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg MS	B	<50	

Les analyses notées B font partie de l'agrément catégorie B.1 et/ou B.8 (Sol - Fixe) du VLAREL.

SGS Environmental Analytics (en succursale de SGS Nederland B.V) est accrédité en tant que laboratoire pour effectuer des analyses environnementales sur le sol et les eaux souterraines en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Le laboratoire SGS Environmental Analytics est également agréé pour effectuer des analyses environnementales sur les eaux

Paraphe :



Rapport d'analyse

SOL-EX

stephanie lorge

Projet

RES

Référence du projet

2839

Réf. du rapport

14568983 - 1

Date de commande 02-09-2026

Date de début 02-09-2026

Rapport du 09-09-2026

Commentaire

1

Le temps entre le prélèvement et le début de l'analyse est supérieur au délai requis, par conséquent la fiabilité du résultat peut être influencée.

Rapport d'analyse

Page 6 sur 6

SOL-EX

stephanie lorge

Projet

RES

Référence du projet

2839

Réf. du rapport

14568983 - 1

Date de commande 02-09-2026

Date de début 02-09-2026

Rapport du 09-09-2026

Code	Code barres	Date de réception	Date prélèvement	Flaconnage
001	C4631942	27-08-2026	27-08-2026	SGS253

SGS Environmental Analytics (en succursale de SGS Nederland B.V) est accrédité en tant que laboratoire pour effectuer des analyses environnementales sur le sol et les eaux souterraines en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Le laboratoire SGS Environmental Analytics est également agréé pour effectuer des analyses environnementales sur les eaux

Paraphe :



Rapport d'analyse

SOL-EX

stephanie lorge

Projet

RES

Référence du projet

2839

Réf. du rapport

14568983 - 1

Date de commande 02-09-2026

Date de début 02-09-2026

Rapport du 09-09-2026

Analyse	Matrice	Référence normative
Matière sèche	Sol	CMA/2/II/A.1
Type d'artéfact	Sol	CMA/5/A.4
arsenic	Sol	CMA/2/III/A.3 (digestion), CMA/2/II/B.1 (mesure)
cadmium	Sol	Idem
chrome	Sol	Idem
cuivre	Sol	Idem
mercure	Sol	CMA/2/III/A.3 (digestion), CMA/2/II/B.3 (mesure)
plomb	Sol	CMA/2/III/A.3 (digestion), CMA/2/II/B.1 (mesure)
nickel	Sol	Idem
zinc	Sol	Idem
naphtalène	Sol	CMA/3/B
acénaphthylène	Sol	Idem
acénaphène	Sol	Idem
fluorène	Sol	Idem
phénanthrène	Sol	Idem
anthracène	Sol	Idem
fluoranthène	Sol	Idem
pyrène	Sol	Idem
benzo(a)anthracène	Sol	Idem
chrysène	Sol	Idem
benzo(b)fluoranthène	Sol	Idem
benzo(k)fluoranthène	Sol	Idem
benzo(a)pyrène	Sol	Idem
dibenzo(ah)anthracène	Sol	Idem
benzo(ghi)peryène	Sol	Idem
indéno(1,2,3-cd)pyrène	Sol	Idem
totaux 16 HAP	Sol	Idem
1,1-dichloroéthane	Sol	CMA/3/E (mesure headspace GC-MS)
1,2-dichloroéthane	Sol	Idem
cis-1,2-dichloroéthène	Sol	Idem
totaux (cis,trans) 1,2-dichloroéthènes	Sol	Idem
trans-1,2-dichloroéthylène	Sol	Idem
dichlorométhane	Sol	Idem
tétrachloroéthylène	Sol	Idem
tétrachlorométhane	Sol	Idem
1,1,1-trichloroéthane	Sol	Idem
1,1,2-trichloroéthane	Sol	Idem
trichloroéthylène	Sol	Idem
trichlorométhane (chloroforme)	Sol	Idem
chlorure de vinyle	Sol	Idem
fraction C10-C12	Sol	CMA/3/R.1
fraction C12-C20	Sol	Idem
fraction C20-C30	Sol	Idem
fraction C30-C40	Sol	Idem
hydrocarbures totaux C10-C40	Sol	Idem



**ANNEXE 7 : COPIE DES AGRÉMENTS ET ACCRÉDITATIONS DU LABORATOIRE S'IL N'EST PAS AGRÉÉ
EN RÉGION DE BRUXELLES- CAPITALE**

Sans objet.





ANNEXE 8 : COPIE D'ÉVENTUELLES ÉTUDES DE SOL ANTÉRIEURES, NON ENCORE TRANSMISES À L'IBGE

Sans objet.



ANNEXE 9 : RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Manquement grave : avec plan

VENIR INSÉRER LE WORD COMPLÉTÉ EXTRAIT VIA BRUSOIL !!

Indiquer « Données à caractère personnel » pour les coordonnées des particuliers

Si société, alors il faut reprendre le nom et l'adresse du siège de la société ! (pas la personne de contact)

Sans objet